

NUMÉRO
11

NOVEMBRE
2006

Art.
Directio

Directio

des affair

inancière

entretient
données sur les
et les ressources
Elle s'appuie sur
spécifique de pr
dans le cadre

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

ations
s organismes
elle coordonne l
des contrats plu
avec ces organis
ainsi que la pré
s programmes
étaires

OS

CL

n

à Monsi
Site de
nt d'été

ue l
directio
action
gestion
s carr

des et
nitaire
vision
s ains

ons b
s de g
social
lle des
de des

nspon
on pré
fectifs
des s

ément
ionnel
es
taires

serte

x = g =

De

ctis

on

de

14

a

ri
DU 25

s reg
anspo
ction des é
aires et des
orer la pol
our les

ns et
nts pré
s de gestic
vires commu
de gestic
ants d

once ag
aux ag
visionnelle
est chargé
ressourc
ur et d

ays a
agréées
études d
33. - La sous-
études de ges
visionnelle, st
affaires

délega
on prévis
chargée
DES
de

tr
SION

n s
060

cernant
tion généra
tion et à la
060

sonnels
de l'enseign
lisation du
R08

articipe,
it supérieu
t ressource
é du 27
2006

ressources
général
ur les enseign
périeur et de la r
actuelle de
2006 pr
hnp

on D
seignema
sources hu
scution bud
t nomin
au

érieur,
es
20
à des
it ad

08
ans du
ion

il d'adm
ominatio

ons b
tration
du conseil

re na
ntre na
administr

il de lar
n du Cen

che sc
national

ique
recher

scientif

. n b
006DR
du 01-
2006

irection de
tion de la strat
de la direction
erche et de l'inn
la recherche
iques de la rec
ette

n,

33. - La sous-
études de ges
visionnelle, st
affaires

1000

000

000



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

es.

les enseign
érieur et de la
sous-direction
s études de ges
visionnelle, st
es affaires c
argée d'

che
s

ph

physic

Sommaire

Éditorial	3
Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Administration déconcentrée (RMLR : 26)	5
Décision n° 060283DAJ du 28 août 2006 modifiant la décision portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique	5
Décision n° 060096DR08 du 18 septembre 2006 portant création d'une cellule de crise auprès de la déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes	5
Unités de recherche (RMLR : 2721)	5
Décision n° 060016SPHM du 11 août 2006 portant création de la FR n° 2964 - Fédération de recherche Denis Poisson	5
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	6
Décision n° 060012SCHI du 28 août 2006 portant création de la FRE n° 2911 - Laboratoire polymères et matériaux avancés	6
Décision n° 060019SCVI du 13 septembre 2006 portant création de la FRE n° 3018 - Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques	6
Relations et échanges avec l'extérieur	7
Grouperments d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)	7
Avis relatif à une décision tacite portant approbation de la convention constitutive du GIP Mercator Océan	7
Questions administratives et juridiques générales	8
Présentation des documents (RMLR : 431)	8
Vocabulaire des télécommunications	8
Vocabulaire des affaires étrangères (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	8
Les personnels du CNRS	10
Autres indemnités (RMLR : 5312-35)	10
Arrêté du 30 août 2006 portant revalorisation pour l'année universitaire 2006-2007 des taux de diverses primes et indemnités indexées sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique ...	10
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	11
Tarifs (RMLR : 6334)	11
Décision n° 06R007DFI du 31 juillet 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 5511 - Laboratoire physique de la matière	11
Décision n° 06R008DFI du 4 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod	11
Décision n° 06R009DFI du 4 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod	11
Décision n° 06R013DFI du 18 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)	12

Décision n° 06R016DFI du 25 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 22 - Institut Charles Sadron	12
Décision n° 06R017DFI du 27 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 5635 - Institut européen des membranes (IEM)	13
Décision n° 060039DR10 du 12 septembre 2006 relative aux tarifs de location des chambres d'hôtes du Centre d'accueil du campus de Cronembourg à Strasbourg	14
Décision n° 060009DR20 du 15 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	15
Décision n° 060010DR20 du 15 septembre 2006 relative à la réduction de tarification des prestations réalisées par l'UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC).....	15
Mesures particulières	17
Cabinet du ministre	17
Arrêté du 31 août 2006 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre délégué	17
Arrêté du 19 septembre 2006 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre délégué	17
Comités, conseils et commissions	17
Décret du 22 septembre 2006 portant nomination du président et des membres du Haut Conseil de la science et de la technologie	17
Arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique	17
Arrêté du 28 août 2006 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	18
Décision n° 060017SGCN du 26 septembre 2006 relative à la nomination de membres du bureau de la section 37 du Comité national de la recherche scientifique	18
Décision n° 060058DRH du 19 septembre 2006 portant composition des membres de la commission nationale de restauration	18
Décision n° 060094DR01 du 31 août 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques	19
Décision n° 060093DR08 du 1 ^{er} septembre 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6113 - Institut des sciences de la Terre d'Orléans	19
Décision n° 060092DR08 du 1 ^{er} septembre 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale.....	20
Décision n° 061147DR12 du 31 août 2006 portant création du conseil de service de la délégation Provence et Corse	20
Nominations	22
Fin de fonctions	25
Délégations de signature	26
Informations générales	41
Textes signalés	41

Éditorial

Le Président de la République a installé, le 25 septembre 2006, le Haut Conseil de la Science et de la Technologie (HCST).

Créée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, cette nouvelle institution a pour principale mission d'apporter son expertise au chef de l'Etat et au Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la nation en matière de politique de recherche, de transfert, de technologie et d'innovation.

Le Haut Conseil peut être saisi par le Président de la République ou le Premier ministre. Il est également habilité à s'autosaisir de questions qu'il juge importantes.

Par décret du 22 septembre 2006, ont été nommés les vingt chercheurs de très haute réputation, dont cinq femmes, constituant le Haut Conseil.

Placé auprès du Président de la République, il est présidé par M. Serge Feneuille, ancien directeur général du CNRS et ancien directeur de la société Lafarge Copée-Recherche.

Parmi les personnalités scientifiques qui le composent, on soulignera la présence de plusieurs chercheurs du CNRS ou de chercheurs exerçant leurs activités au sein de laboratoires associés au CNRS :

- **M. Christian Amatore**, directeur de recherches au CNRS et professeur à l'Ecole normale supérieure ;
- **M. Alain Aspect**, directeur de recherches au CNRS et professeur à l'Ecole polytechnique, médaille d'or du CNRS 2005 ;
- **M. Jean Jouzel**, directeur de recherches au CEA, directeur de l'Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL), membre de l'UMR Laboratoire des sciences et de l'environnement (LSCE) et médaille d'or du CNRS 2002 ;
- **M. Jean-Marie Lehn**, professeur au Collège de France et directeur de l'UPR Chimie des interactions moléculaires ;
- **M. Raymond Boudon**, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'UMR Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique (GEMAS) ;
- **M. Yves Coppens**, professeur au Collège de France, membre de l'UPR Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces ;
- **Mme Mireille Hadas-Lebel**, professeure à l'Université Paris-Sorbonne, membre de l'UMR Orient et Méditerranée ;

-
- **M. Elyès Jouini**, professeur à l'Université Paris-Dauphine, membre de l'UMR Centre de recherche de mathématiques de la décision (CEREMADE) ;
 - **M. Pierre-Louis Lions**, professeur au Collège de France, également membre de l'UMR CEREMADE ;
 - **M. Jean Tirole**, professeur à l'Université Toulouse I, membre de l'UMR Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ).

Parmi les thèmes que le Président de la République a souhaité soumettre à la réflexion du Haut Conseil figurent :

- la stratégie scientifique dans les domaines prioritaires de l'énergie, de la santé et de l'environnement ;
- l'éclairage scientifique des évolutions sociales, économiques et culturelles de la France et du monde ;
- la crise des vocations scientifiques ;
- l'analyse des investissements dans les grands équipements scientifiques.

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Administration déconcentrée - RMLR : 26

Décision n° 060283DAJ du 28 août 2006 modifiant la décision portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 susvisée, le terme : « PROVENCE » est remplacé par les termes : « PROVENCE et CORSE ».

Art. 2. - Dans toutes les décisions en vigueur, le terme « PROVENCE » est remplacé par les termes : « PROVENCE et CORSE ».

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 août 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Administration déconcentrée - RMLR: 26

Décision n° 060096DR08 du 18 septembre 2006 portant création d'une cellule de crise auprès de la déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 8, 14, 17 et 18 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 ; DEC. n° 040141DAJ du 31-12-2004.

Art. 1^{er}. - Une cellule de crise est créée auprès de la Déléguée Régionale dans le cadre de la constitution du dispositif de gestion des situations d'urgence ou de crise auxquelles le CNRS peut être amené à faire face.

Art. 2. - La cellule de crise comprend comme membres permanents :

- La Déléguée Régionale, Josette ROGER,
- L'Adjoint à la Déléguée Régionale, Thierry ARTUSO,
- La Responsable du service Personnel et des Ressources Humaines, Rose-Marie CIROTTEAU,
- Le Responsable du service Patrimoine et Logistique, Pascal TOUTIN,
- L'Ingénieure Régionale de Prévention et Sécurité, Blandine COURTOIS,

- La Chargée de Communication, Danielle LE ROS-COUCET-ZELWER,
- Le Responsable des systèmes d'information, Hervé CHAUDRET.

Art. 3. - En fonction du type d'évènement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2006.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 060016SPHM du 11 août 2006 portant création de la FR n° 2964 - Fédération de recherche Denis Poisson

Mathématiques, physique, planète et univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; avis du directeur du département scientifique MPPU ; accord des organismes partenaires ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1^{er}. - Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2006, la Fédération de Recherche, suivante :

Département scientifique Mathématiques, Physique, Planète, Univers

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2964, intitulée Fédération de recherche Denis Poisson

Sections d'évaluation : 01, 02

Art. 2. - Monsieur Stéphane Cordier, professeur des universités, est nommé directeur de cette Fédération de Recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 août 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 060012SCHI du 28 août 2006 portant création de la FRE n° 2911 - Laboratoire polymères et matériaux avancés

Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du comité national ; accord du directeur de la société RHODIA ; sur proposition de la directrice du département scientifique Chimie.

Art. 1^{er}. - Est créée, à compter du 1^{er} septembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, la formation de recherche en évolution suivante :

Département scientifique Chimie

Délégation Rhône-Auvergne

FRE n° 2911, intitulée Laboratoire polymères et matériaux avancés

Section d'évaluation : 11

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité mixte de recherche RHODIA/CNRS.

Art. 3. - M. Ludovic ODONI, Ingénieur RHODIA, est nommé responsable de cette formation.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 août 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 060019SCVI du 13 septembre 2006 portant création de la FRE n° 3018 - Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; accord de la directrice générale de Généthon ; avis du directeur du département scientifique Sciences du vivant.

Art. 1^{er}. - Est créée, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2006, la formation de recherche en évolution suivante :

Délégation Ile de France Est

FRE n° 3018, intitulée Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques

Responsable : Monsieur Daniel Scherman, Directeur de recherche au CNRS

Département scientifique : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 22

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 septembre 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Grounements d'intérêt public (GIP) – RMLR : 303

Avis relatif à une décision tacite portant approbation de la convention constitutive du GIP Mercator Océan

Enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0600140V - JO du 17-09-2006, p. 13710, texte n° 27

Par décision conjointe du ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 7 septembre 2006, la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Mercator océan » est approuvée.

EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Membres

Le groupement d'intérêt public dénommé « Mercator océan » est constitué entre l'Etat, à savoir le ministère de la défense, le Centre national d'études spatiales (CNES), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et Météo-France.

Objet

Le groupement met en oeuvre le système de prévision océanique Mercator (système Mercator). Il en assure le fonctionnement permanent, la maintenance et le développement avec un objectif d'excellence européenne et mondiale. Plus précisément :

a) Il fournit à ses membres des précisions océaniques expertisées, notamment au voisinage de la surface et des côtes européennes. Il en réalise l'analyse scientifique contribuant à la surveillance systématique du climat de l'océan ;

b) Il contribue au développement et à la maintenance des outils (modèles, analyse, couplage) de l'océanographie opérationnelle ;

c) Il rend accessible à ses membres et aux tiers une information océanique généraliste incluant notamment des champs numériques expertisés d'analyse et de prévention, selon les termes d'une politique définie par ses membres.

Le groupement prépare l'europeanisation du système Mercator. Il participe notamment aux appels d'offres de préparation et de démonstration des services GMES et prépare la mise en place de l'opérateur qui prendra sa suite dans les structures de l'océanographie opérationnelle européenne.

Plus généralement, le groupement peut entreprendre toute activité concourant à la réalisation de son objet.

Siège social

Le siège social du groupement est fixé au 8 - 10, rue Hermès, parc technologique du Canal, 31 520 Ramonville-Saint-Agne.

Durée

Le groupement est constitué pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la République française de l'avis d'approbation de sa convention constitutive.

Droits et obligations

Tant dans leurs rapports entre eux qu'avec des tiers, les membres, n'étant pas solidaires, sont tenus des obligations du groupement en proportion de leurs droits statutaires.

Chaque membre détient 1/6 des droits statutaires.

Questions administratives et juridiques générales

Présentation des documents - RMLR : 431

Vocabulaire des télécommunications

Commission générale de terminologie et de néologie - NOR : CTNX0609514K - JO du 09-09-2006, p. 13398, texte n° 97

I. - Termes et définitions

étiquette radio

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Synonyme : radio-étiquette, n.f.

Définition : Réémetteur permettant d'identifier et de suivre à distance la personne ou l'animal qui le porte, le véhicule ou l'objet sur lequel il est fixé.

Voir aussi : radio-identification.

Équivalent étranger : radio frequency identification tag, RFID tag.

identification radio

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Voir : radio-identification.

radio-étiquette, n.f.

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Voir : étiquette radio.

radio-identification, n.f.

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Synonyme : identification radio.

Définition : Technique qui permet d'identifier des objets, des véhicules, des animaux ou des personnes au moyen d'un dispositif électronique transmettant par radiofréquence des informations préenregistrées à un lecteur qui l'interroge à faible distance.

Voir aussi : étiquette radio.

Équivalent étranger : radio frequency identification (RFID), radio frequency identity (RFID).

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
radio frequency identification tag, RFID tag.	Télécommunications/ Radiocommunications.	étiquette radio, radio-étiquette, n.f.
radio frequency identification (RFID), radio frequency identity (RFID).	Télécommunications/ Radiocommunications.	radio-identification, n.f., identification radio.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
étiquette radio, radio-étiquette, n.f.	Télécommunications/ Radiocommunications.	radio frequency identification tag, RFID tag.
radio-identification, n.f., identification radio.	Télécommunications/ Radiocommunications.	radio frequency identification (RFID), radio frequency identity (RFID).
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		

Présentation des documents - RMLR : 431

Vocabulaire des affaires étrangères (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie - NOR : CTNX0609522K - JO du 16-09-2006, p. 13668, texte n° 94

I. - Termes et définitions

1. appropriation, n.f.

Domaine : Relations internationales/Développement.

Définition : Participation active de la partie bénéficiaire à un projet de développement et volonté d'en assumer la responsabilité.

Équivalent étranger : ownership.

2. appropriation, n.f.

Domaine : Relations internationales/Négociations.

Définition : Adhésion à une proposition et volonté de la reprendre à son compte.

Équivalent étranger : ownership.

mémorandum d'entente

Domaine : Tous domaines.

Définition : Texte, dénué de valeur juridique contraignante, par lequel deux parties récapitulent leurs points de convergence dans le cours d'une négociation.

Équivalent étranger : memorandum of understanding (MoU).

obligation de rendre compte

Domaine : Relations internationales-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Devoir incombant à une personne physique ou morale responsable d'une tâche de répondre des résultats et du choix des moyens mis en oeuvre.

Note : Pour parler d'une personne assujettie à une telle obligation, on dira qu'elle est « comptable » de sa gestion, de son bilan, etc.

Équivalent étranger : accountability.

point récurrent

Domaine : Relations internationales/Droit international.

Définition : Point d'un ordre du jour susceptible d'être repris d'une réunion à l'autre.

Équivalent étranger : rolling agenda item.

pouvoir de contraindre

Domaine : Relations internationales.

Définition : Capacité d'un État ou d'un groupe d'États à imposer ses vues à un ou plusieurs autres en usant de divers moyens de pression et de coercition, sans exclure le recours à la force armée.

Voir aussi : pouvoir de convaincre.

Équivalent étranger : hard power.

pouvoir de convaincre

Domaine : Relations internationales.

Définition : Capacité d'un État ou d'un groupe d'États à rallier à ses vues un ou plusieurs autres États, grâce à l'influence prépondérante qu'il exerce dans divers domaines, à son rayonnement ou au prestige qui lui est reconnu.

Voir aussi : pouvoir de contraindre.

Équivalent étranger : soft power.

renforcement des capacités

Domaine : Relations internationales/Développement.

Définition : Effort consenti par un pays ou un organisme en vue de renforcer les moyens matériels et humains nécessaires à un programme de développement.

Équivalent étranger : capacity-building.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
accountability.	Relations internationales-Economie et gestion d'entreprise.	obligation de rendre compte.
capacity-building.	Relations internationales/Développement.	renforcement des capacités.
check point.	Tous domaines.	point de contrôle.
check point.	Tous domaines.	poste de contrôle.
hard power.	Relations internationales.	pouvoir de contraindre.
memorandum of understanding (MoU).	Tous domaines.	mémorandum d'entente.
ownership.	Relations internationales/Développement.	1. appropriation, n.f.
ownership.	Relations internationales/Négociations.	2. appropriation, n.f.
rolling agenda item.	Relations internationales/Droit international.	point récurrent.
soft power.	Relations internationales.	pouvoir de convaincre.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
1. appropriation, n.f.	Relations internationales/Développement.	ownership.
2. appropriation, n.f.	Relations internationales/Négociations.	ownership.
mémorandum d'entente.	Tous domaines.	memorandum of understanding (MoU).
obligation de rendre compte.	Relations internationales-Economie et gestion d'entreprise.	accountability.
point de contrôle.	Tous domaines.	check point.
point récurrent.	Relations internationales/Droit international.	rolling agenda item.
poste de contrôle.	Tous domaines.	check point.
pouvoir de contraindre.	Relations internationales.	hard power.
pouvoir de convaincre.	Relations internationales.	soft power.
renforcement des capacités.	Relations internationales/Développement.	capacity-building.
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		
(2) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire		

Les personnels du CNRS

Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Arrêté du 30 août 2006 portant revalorisation pour l'année universitaire 2006-2007 des taux de diverses primes et indemnités indexées sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENF0601982A - JO du 12-09-2006, p. 13445, texte n° 20

Vu D. n° 89-775 du 23-10-1989, not. art. 2 ; D. n° 89-776 du 23-10-1989 mod., not. art. 2 ; D. n° 90-50 du 12-01-1990, not. art. 1^{er} ; D. n° 90-51 du 12-01-1990, not. art. 1^{er} ; D. n° 2001-935 du 11-10-2001 ; D. n° 2005-1301 du 20-10-2005 ; D. n° 2006-759 du 29-06-2006 ; A. du 23-10-1989 ; A. du 23-10-1989 ; A. du 23-07-1990 mod., not. art. 3 ; A. du 13-09-1990 mod., not. art. 4 ; A. du 11-10-2001.

Art. 1^{er}. - Les taux annuels de la prime de recherche et d'enseignement supérieur et de la prime d'enseignement supérieur sont fixés à 1 209,48 € pour l'année universitaire 2006-2007.

Art. 2. - Les taux annuels de la prime d'administration sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année universitaire 2006-2007 :

- présidents d'université ou d'institut national polytechnique : 17 892,63 € ;
- présidents et directeurs de grands établissements ou d'école normale supérieure : 13 095,55 € ;
- chefs des établissements publics, directeurs des établissements, des instituts ou écoles internes aux universités ou aux instituts nationaux polytechniques visés à l'article 2 de l'arrêté du 13 septembre 1990 susvisé : 7 125,60 € ;
- enseignants-chercheurs et personnels assimilés visés à l'article 3 de l'arrêté du 13 septembre 1990 susvisé :

FONCTION	TAUX (en euros)
Président du Haut Comité éducation économie.....	9 212,95

FONCTION	TAUX (en euros)
Chargé d'une mission ou de responsabilités particulières par le ministre.....	9 212,95
Directeur scientifique adjoint.....	9 212,95
Conseiller pédagogique.....	5 757,50
Conseiller d'établissement.....	5 757,50
Directeur scientifique :	
- professeur des universités de 2 ^{ème} classe.....	4 798,36
- professeur des universités de 1 ^{ère} classe.....	2 878,50
Coordinateur scientifique.....	2 878,50

Art. 3. - Les taux annuels de la prime d'encadrement doctoral et de recherche sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année universitaire 2006-2007 :

- professeurs des universités de 1^{ère} classe ou de classe exceptionnelle et personnels assimilés : 6 525,86 € ;
- professeurs des universités de 2^{ème} classe et personnels assimilés : 4 990,26 € ;
- autres enseignants-chercheurs titulaires et personnels assimilés aux maîtres de conférences : 3 454,49 €.

Art. 4. - Le taux annuel de la prime de mobilité pédagogique est fixé à 1 919,69 € pour l'année universitaire 2006-2007.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
M. DELLACASAGRANDE

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 06R007DFI du 31 juillet 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 5511 – Laboratoire physique de la matière

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des analyses réalisées par le Laboratoire de Physique de la Matière (UMR n° 5511), sont fixés comme suit :

- 204,93 € HT (TVA à 19,60 %) de l'heure pour les laboratoires du secteur privé ;
- 102,47 € HT (TVA à 19,60%) de l'heure pour les laboratoires du secteur public.

Art. 2. - Cette tarification prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Fait à Paris, le 31 juillet 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 06R008DFI du 4 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7592 – Institut Jacques Monod

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-01-2001 ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'utilisation de la plate-forme Microscopie sont fixés suivant le barème joint en annexe :

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Fait à Paris, le 4 septembre 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

ANNEXE

Tarififications relatives à l'utilisation des équipements de la plate-forme Microscopie de l'Institut Jacques Monod :

- Tarification relative à l'utilisation des microtomes

Clientèles	Prix en € HT/h
Unités IFR 117	5,00
Secteur public hors IFR 117	12,00
Secteur privé	15,00

- Tarification relative à l'utilisation des microscopes

Clientèles	Prix en € HT/h
Unités IFR 117	60,00
Secteur public hors IFR 117	110,00
Secteur privé	200,00

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 06R009DFI du 4 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7592 – Institut Jacques Monod

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'utilisation des équipements de la plate-forme Spectrométrie sont fixés suivant le barème joint en annexe :

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Fait à Paris, le 4 septembre 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

ANNEXE

Tarififications relatives à l'utilisation des équipements de la plate-forme Spectrométrie de l'Institut Jacques Monod :

-Tarification « préparation des échantillons »

Clientèles	Prix en € HT/h
Unités IFR 117	12,00
Secteur public hors IFR 117	25,00
Secteur privé	50,00

-Tarification « analyses bio-informatiques »

Clientèles	Prix en € HT/h
Unités IFR 117	16,00
Secteur public hors IFR 117	60,00
Secteur privé	75,00

- Tarification « spectrométrie »

Clientèles	Prix en € HT/h
Unités IFR 117	40,00
Secteur public hors IFR 117	60,00
Secteur privé	75,00

Tarifs - RMLR : 6334**Décision n° 06R013DFI du 18 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations d'analyses réalisées par l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), UMR n° 7178, sont fixés selon le barème joint en annexe.

L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} août 2006.

Fait à Paris, le 18 septembre 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

ANNEXE

**Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)
UMR n° 7178**

Tarification des prestations de services

PRESTATIONS	MONTANTS
DOSIMETRIE	en euros HT
Analyse film dosimètre mensuel bêta et gamma	4,66
Analyse dosimètre pour l'environnement gamma	23,08
Analyse dosimètre passif radon	49,04
ANALYSES DE LABORATOIRE	
Analyse multi élémentaire par spectrométrie gamma	

Tarif pour une analyse (En € HT)	Analyse CHN ou O	Analyse CHNS	Analyse H2O	Eléments	Groupements fonctionnels
Clients privés	71,76	93,29	52,62	104,05	127,97
Laboratoires publics autres que CNRS .	71,76	93,29	52,62	104,05	127,97
Laboratoires du CNRS.....	11,96	14,35	22,72	15,55	15,55
Tarif pour une analyse	Chromatographie d'exclusion stérique simple			Chromatographie d'exclusion stérique multidétection	
Clients privés	179,40			358,80	
Laboratoires publics autres que CNRS .	179,40			265,51	
Laboratoires du CNRS.....	47,84			59,80	

Le tarif d'une analyse « mesure de tension de surface » est fixé à 53,82 euros HT quel que soit le type de client concerné.

Ces montants sont à majorer de la TVA, taux de 19,60%.

PRESTATIONS	MONTANTS
• Forfait de préparation	69,37
• Analyse pour un échantillon	245,18
• Analyse pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyse, par échantillon	197,34
Comptage alpha et bêta global	83,72
Scintillation liquide	99,27
Analyse du radium (Rn) dans l'eau .	215,28
Analyse ICP-MS	
• Pour 1 à 5 échantillons	221,26
• Par tranche de 5 échantillons supplémentaires	89,70
INTERVENTION ET EXPERTISE	
Forfait journalier pour une expertise sur site hors frais de déplacement du personnel	568,10
Forfait à la demie-journée pour une expertise sur site hors frais de déplacement du personnel	310,96
Les frais de déplacement du personnel sont facturés en sus, en appliquant le montant des indemnités réglementaires en vigueur au CNRS.	

Tarifs - RMLR : 6334**Décision n° 06R016DFI du 25 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 22 - Institut Charles Sadron**

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations d'analyses réalisées par l'Institut Charles Sadron, UPR n° 22, en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2006.

Fait à Paris, le 25 septembre 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 06R017DFI du 27 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 5635 - Institut européen des membranes (IEM)

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par l'Institut européen des membranes (IEM), UMR n° 5635, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2006.

Fait à Paris, le 27 septembre 2006.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

ANNEXE

Tarification de l'Institut européen des membranes :

Pour les laboratoires du CNRS :

Techniques concernées	N° :	Tarification en euros HT		
		Echantillon	A l'heure	Journalière
Ellipsométrie	A-1		15	
CVD Plasma	A-2		25	
Perméation Gazeuse	A-3		72	
Analyse en solution	A-4	20		
Adsorption désorption	A-5	180		
Porosimétrie à Mercure	A-6	120		
Microscopie à Balayage - HITACHI -	A-7		45	
Microscopie à Balayage - LEICA -	A-7 Bis		45	
Diffraction RX - X' PERT PRO -[*]	A-8		5	
Diffraction RX - D 5000 - [*]	A-8 Bis		3	
RMN	A-9	30		
Spectromètre de masse couplé HPLC	A-10	30		
Dépôt Sol-Gel	A-11			600
Diffusion de la lumière	A-12		36	
Spectroscopie Infra-Rouge	A-13	12		
Analyse Thermogravimétrique	A-15	35		
Analyse Thermique Différentielle et Thermogravimétrique simultanée	A-16	40		
Calorimétrie Différentielle à Balayage	A-17	35		
Chomatographie des polymères en solution	A-18			200
Diffraction Gemini	A-19	3	3	

Tarification de l'Institut européen des membranes :

Pour les autres laboratoires publics :

Techniques concernées	N° :	Tarification en euros HT		
		Echantillon	A l'heure	Journalière
Ellipsométrie	A-1		25	
CVD Plasma	A-2		30	
Perméation Gazeuse	A-3		96	
Analyse en solution	A-4	50		
Adsorption désorption	A-5	180		
Porosimétrie à Mercure	A-6	120		
Microscopie à Balayage - HITACHI -	A-7		60	
Microscopie à Balayage - LEICA -	A-7 Bis		60	
Diffraction RX - X' PERT PRO -	A-8		95	
Diffraction RX - D 5000 -	A-8 Bis		70	

Techniques concernées	N° :	Tarification en euros HT		
		Echantillon	A l'heure	Journalière
RMN	A-9	50		
Spectromètre de masse couplé HPLC	A-10	50		
Dépôt Sol-Gel	A-11			1 200
Diffusion de la lumière	A-12		60	
Spectroscopie Infra-Rouge	A-13	18		
Analyse Thermogravimétrique	A-15	100		
Analyse Thermique Différentielle et Thermogravimétrique simultanée	A-16	100		
Calorimétrie Différentielle à Balayage	A-17	100		
Chomatographie des polymères en solution	A-18			300
Diffraction Gemini	A-19	1 000	1 000	

Tarification de l'Institut européen des membranes :

Pour les industriels et privés :

Techniques concernées	N° :	Tarification en euros HT		
		Echantillon	A l'heure	Journalière
Ellipsométrie	A-1		30	
CVD Plasma	A-2		40	
Perméation Gazeuse	A-3		96	
Analyse en solution	A-4	60		
Adsorption désorption	A-5	240		
Porosimétrie à Mercure	A-6	180		
Microscopie à Balayage - HITACHI -	A-7		150	
Microscopie à Balayage - LEICA -	A-7 Bis		150	
Diffraction RX - X' PERT PRO -	A-8		95	
Diffraction RX - D 5000 -	A-8 Bis		70	
RMN	A-9	60		
Spectromètre de masse couplé HPLC	A-10	60		
Dépôt Sol-Gel	A-11			1 320
Diffusion de la lumière	A-12		90	
Spectroscopie Infra-Rouge	A-13	60		
Etude bibliographique	A-14			400
Analyse Thermogravimétrique	A-15	200		
Analyse Thermique Différentielle et Thermogravimétrique simultanée	A-16	200		
Calorimétrie Différentielle à Balayage	A-17	200		
Chomatographie des polymères en solution	A-18			500
Diffraction Gemini	A-19	1 000	1 000	

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 060039DR10 du 12 septembre 2006 relative aux tarifs de location des chambres d'hôtes du Centre d'accueil du campus de Cronembourg à Strasbourg

Délégation Alsace

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 040055DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040056DAJ du 09-07-2004.

Art. 1^{er}. - De fixer les tarifs ci-après pour l'occupation des chambres d'hôtes du Campus de Cronembourg à Strasbourg,

DUREE D'OCCUPATION D'UNE CHAMBRE	Tarif de la nuitée :
< 7 jours	33 € TTC
Entre 7 et 13 jours en continu	28 € TTC
Entre 14 et 29 jours en continu	26 € TTC
Pour 30 jours et plus en continu	21 € TTC

Art. 2. - Cette décision annule et remplace la décision n° 020001DR10 du 1^{er} janvier 2002. Ces tarifs prennent effet à compter du 2 novembre 2006.

Fait à Strasbourg, le 12 septembre 2006.

Pour le directeur général :
Le délégué régional Alsace,
Philippe PIERI

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 060009DR20 du 15 septembre 2006 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

Délégation Côte d'Azur

Vu délibération du CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 010039DCAJ du 23-04-2001 ; DEC. n° 010040DCAJ du 23-04-2001.

Art. 1^{er}. - Le tarif des frais de port et emballage dans le cadre de la production de puces à ADN de la plateforme Transcriptome (décision DEC06R012DFI) expédiée par le laboratoire C6097 – IPMC, est fixé à 23,92 € HT par envoi.

Art. 2. – Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} août 2006.

Fait à Valbonne, le 15 septembre 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Côte d'Azur,

Jean-Paul BOISSON

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 060010DR20 du 15 septembre 2006 relative à la réduction de tarification des prestations réalisées par l'UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

Délégation Côte d'Azur

Vu délibération du CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 010039DCAJ du 23-04-2001 ; DEC. n° 010040DCAJ du 23-04-2001.

Art. 1^{er}. - Réduction de la tarification DEC06R011DFI du 11 septembre 2006 comme suit :

- Le prix des puces dont le client fournit ses propres oligonucléotides sera réduit de 9,57 € soit un coût de 38,27 € l'une,
- Le prix des puces dont le client fournit les supports de lames et les oligonucléotides sera réduit de 23,92 € soit un coût de 23,92 €.

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} août 2006.

Fait à Valbonne, le 15 septembre 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Côte d'Azur,
Jean-Paul BOISSON

Mesures particulières

Cabinet du ministre

Arrêté du 31 août 2006 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre délégué

Enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0600133A - JO du 05-09-2006, texte n° 89

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005 ; A. du 22-06-2005.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées par M. Pierre Trefouret en qualité de conseiller auprès du ministre délégué à compter du 1^{er} septembre 2006.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Cabinet du ministre

Arrêté du 19 septembre 2006 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre délégué

Enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0600141A - JO du 23-09-2006, texte n° 64

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005 ; A. du 14-06-2005.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées par M. Guillaume Metayer, en qualité de conseiller au cabinet du ministre délégué, à compter du 15 septembre 2006.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Comités, conseils et commissions

Décret du 22 septembre 2006 portant nomination du président et des membres du Haut Conseil de la science et de la technologie

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0602373D - JO du 24-09-2006, p. 14084, texte n° 18

Par décret du Président de la République en date du 22 septembre 2006 :

Sont nommés membres du Haut Conseil de la science et de la technologie :

- M. Christian Amatore, directeur de recherches au CNRS, professeur à l'École normale supérieure ;
 - M. Alain Aspect, directeur de recherches au CNRS, professeur à l'École polytechnique ;
 - M. Raymond Boudon, professeur émérite à l'université Paris-IV - Sorbonne ;
 - Mme Marie-Germaine Bousser, professeure des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-VII - Denis Diderot - hôpital Lariboisière ;
 - M. Alain Carpentier, professeur émérite à l'université Paris-VI - Pierre et Marie Curie ;
 - Mme Lucienne Chatenoud, professeure des universités-praticien hospitalier à l'université René Descartes - hôpital Necker-Enfants malades ;
 - M. Antoine Compagnon, professeur au Collège de France ;
 - M. Yves Coppens, professeur au Collège de France ;
 - Mme Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France ;
 - Mme Anne Fagot-Largeault, professeure au Collège de France ;
 - M. Serge Feneuille, ancien directeur général du CNRS, ancien directeur général de Lafarge Copée-Recherche ;
 - M. Claude Griscelli, ancien directeur général de l'INSERM ;
 - Mme Mireille Hadas-Lebel, professeure à l'université Paris-IV - Sorbonne ;
 - M. Elyès Jouini, professeur à l'université Paris-IX - Dauphine ;
 - M. Jean Jouzel, directeur de recherches au CEA ;
 - M. Philippe Kourilsky, professeur au Collège de France ;
 - M. Jean-Marie Lehn, professeur au Collège de France ;
 - M. Pierre-Louis Lions, professeur au Collège de France ;
 - M. Jean Tirole, professeur à l'université Toulouse-I ;
 - M. Dominique Vernay, directeur de la recherche et de la technologie de Thales.
- M. Serge Feneuille est nommé président du Haut Conseil de la science et de la technologie.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0600113A - JO du 12-09-2006, p. 13451, texte n° 54

Par arrêté du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 21 juillet 2006, sont nommées membres du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique, en raison de leur

compétence scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

- Mme Thérèse Encrenaz, en remplacement de Mme Anne Dejean-Assémat ;
- Mme Eva Pebay-Peyroula, en remplacement de Mme Pascale Cossart.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 28 août 2006 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENR0602164A - JO du 06-09-2006, p. 13249, texte n° 44

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 août 2006, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1^{er} (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

Section 11 : *systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie*

- Mme Hélène Lannibois-Dréan, en remplacement de M. Patrick Borg.

Section 22 : *organisation, expression et évolution des génomes*

- Mme Isabelle Richard, en remplacement de Mlle Marie Korner.

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060017SGCN du 26 septembre 2006 relative à la nomination de membres du bureau de la section 37 du Comité national de la recherche scientifique

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 19-05-2003 ; DEC. n° 050007SGCN du 28-06-2005.

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres du bureau de la section 37 – Economie et gestion, Monsieur Francis BLOCH, Professeur des universités et Monsieur Denis BOUYSSOU, Directeur de recherche, en remplacement de Messieurs Bernard CAILLAUD et Patrick ROGER.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 septembre 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060058DRH du 19 septembre 2006 portant composition des membres de la commission nationale de restauration

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 mod., not. art. 7 et 8 ; DEC. n° 060044DRH du 08-06-2006.

Art. 1^{er}. – Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de restauration :

1) En tant que membres titulaires :

- Christine d'Argouges, directrice des ressources humaines, Présidente,
- Bruno Andral, délégué régional Rhône-Auvergne,
- Rosemarie Cirotteau, responsable du personnel et des ressources humaines - délégation Centre Poitou-Charentes,
- Denis Guédon, chef du service financier- délégation Paris Michel-Ange,
- Jean-Pierre Schwaab, adjoint au délégué régional Alsace,
- Catherine Trémoulet, responsable du personnel et des ressources humaines - délégation Aquitaine-Limousin,
- Anne Marie Vaudeville, bureau des marchés - délégation Ile de France Ouest et Nord,
- Marianne de Vernejoul, chargée de mission pour la restauration auprès du délégué régional - délégation Paris Michel-Ange,

2) En tant que membres suppléants :

- Martine Hacq, ingénieure prévention et sécurité - délégation Paris Michel Ange,
- Gérard Kerlidou, responsable du personnel et des ressources humaines - délégation Languedoc-Roussillon,
- Nadine Leludec, responsable du bureau de l'action sociale - délégation Bretagne et Pays de la Loire,
- Ghislaine Peresan, chargée de mission pour les affaires transversales auprès du chef du service financier - délégation Paris Michel-Ange,
- Jean-Jacques Rivy, chargé des affaires générales - délégation Ile de France Ouest et Nord
- Séverine Rollet, responsable du personnel et des ressources humaines - délégation Nord-Est
- Muriel Sinanidès, adjointe à la directrice des ressources humaines,
- Jean-Yves Villard, adjoint au délégué régional Provence,

Art. 2. – Ont été désignés par les organisations syndicales représentatives au CNRS :

1) En tant que membres titulaires :

- Jean-Louis Gardissat (SNPTES-UNSA)
- Patricia Sourrouille (SNTRS-CGT)
- Chantal Menier (SNIRS-CGC)
- Cécile Le Carlier de Vestlud (SNPREES-FO)
- Alain Zérouki (SGEN-CFDT)
- Guy Levavasseur (SNCS-FSU)

- Jean-François Kieffer (SUD-RECHERCHE-EPST)
- Anna Mamfredos (SUP-RECHERCHE-UNSA)

2) *En tant que membres suppléants :*

- Sophie Colin (SNPTES-UNSA)
- Annie Gutnic (SNTRS- CGT)
- Jean-Noël Grapton (SNIRS-CGC)
- Christiane Faivre-Aubry (SNPREES-FO)
- Nicole Lompre (SGEN-CFDT)
- Alain Castera (SUD-RECHERCHE-EPST)

Art. 3. - Conformément à l'article 10 de la décision du 9 juin 2000, le responsable national du contrôle qualité de la restauration siège à la Commission nationale de restauration, avec voix consultative. Des experts peuvent être mandatés par chacune des parties, en tant que de besoin.

Art. 4. - La durée du mandat des représentants de l'administration et du personnel est fixée à 3 ans à compter de la date de la signature de la présente décision.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 septembre 2006.

Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060094DR01 du 31 août 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 8015 du CNRS " Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Le directeur, membre de droit ;
- 6 membres élus :
 - 3 pour le Collège des Chercheurs, Enseignants-chercheurs ;
 - 1 pour le Collège des Ingénieurs et Techniciens ;
 - 2 pour le collège des doctorants et post doctorants ;
- 5 membres nommés ;

L'ACMO de l'unité se joindra aux réunions du Conseil de Laboratoire, à titre d'invité permanent sans voix délibérative.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 31 août 2006.

Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060093DR08 du 1^{er} septembre 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6113 - Institut des sciences de la Terre d'Orléans

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu règlement intérieur et statuts du conseil de laboratoire ; résultats du scrutin de janvier 2006.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'Unité Mixte de Recherche intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » est composé comme suit :

Membres de droit :

- Ary BRUAND
- Bruno SCAILLET

Membres élus :

- Collège A1
 - P. ALBERIC
 - L. ARBARET
 - J-M. BENY
 - L. LEFORESTIER
 - M. PICHAVANT
- Collège A2
 - A. GALLAUD
 - P. TRAP
 - E. GLOAGUEN
- Collège B1
 - D. KERAVIS
- Collège B2
 - C. LE COQ
 - L. ROYER

Membres nommés :

- R. CHAMPALLIER
- N. POTHIER
- E. MARCOUX
- M. VIDAL

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060092DR08 du 1^{er} septembre 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu règlement intérieur et statuts du conseil de laboratoire ; résultats du scrutin du 30-05-2005.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'Unité Mixte de Recherche intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » est composé comme suit :

Membres élus :

- Collège A
 - Claude ANDRAULT
 - Martin AURELL
 - Luc BOURGEOIS
 - Claudio GALDERISI
 - Stephen MORRISON
 - Cécile TREFFORT
- Collège B
 - Claude ARRIGNON
 - Marie-Hélène DEBIES
 - Jean-Noël TESTARD

Membres nommés :

- Collège A
 - Edina BOZOKY
 - Isabelle MARCHESIN
 - Christian REMY
 - Markus SCHLICHT
- Collège B
 - Aurélia BOLOT

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 061147DR12 du 31 août 2006 portant création du conseil de service de la délégation Provence et Corse

Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod., not. art. 8 ; DEC. n° 040119DAJ du 08-12-2004 ; DEC. n° 060046DAJ du 19-01-2006.

I - Constitution

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de service au sein de la délégation Provence et Corse.

II - Composition et désignation

Art. 2. - Le conseil de service de la délégation Provence et Corse comprend 13 membres :

- le délégué régional de la circonscription Provence et Corse,
- l'adjoint au délégué régional,
- 4 membres nommés par le délégué régional,
- 7 membres élus par le personnel de la délégation Provence et Corse.

La durée du mandat des membres du conseil de service de la délégation Provence et Corse est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Les élections au conseil de service de la délégation Provence et Corse sont organisées dans le délai maximum de 3 mois à compter de la date de la présente décision.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Tout électeur est éligible dans la mesure où il fait acte de candidature.

Sont électeurs :

a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué à la délégation Provence et Corse et rémunérés par le CNRS ;

b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans les services de la délégation Provence et Corse, les personnels non permanents participant à l'activité des services de la délégation.

Les électeurs sont regroupés en un collège unique.

Tout membre élu du conseil de service démissionnaire ou quittant définitivement les services de la délégation Provence et Corse cesse de faire partie de ce conseil et est remplacé par son (sa) suppléant(e).

Tout membre nommé quittant la délégation Provence et Corse sera remplacé par voie de nomination.

Le mandat des remplaçants prend fin en même temps que celui des autres membres du Conseil.

III - Compétence

Art. 4. - Le conseil de service de la délégation Provence et Corse a un rôle consultatif.

Il est consulté par le délégué régional sur :

- la politique de recrutement et notamment les demandes de postes à pourvoir tant quantitativement que qualitativement ;
- les moyens budgétaires à demander par la délégation Provence et Corse et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique de formation permanente au sein de la délégation Provence et Corse ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de la délégation Provence et Corse et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le délégué régional de la circonscription Provence et Corse peut, en outre, consulter le conseil de service sur toute autre question concernant la vie de la délégation.

Le conseil de service de la délégation Provence et Corse est tenu informé par le délégué régional, de la politique du CNRS et de son incidence sur les structures et le fonctionnement de la délégation Provence et Corse.

IV – Fonctionnement

Art. 5. - Le conseil de service est présidé par le délégué régional de la circonscription Provence et Corse. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son Président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance. Celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de service, inscrite à l'initiative de son Président ou demandée par un tiers au moins des membres de ce conseil.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son Président, toute personne participant aux travaux de la délégation

Provence et Corse ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le Président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances. Ce relevé est établi par 2 secrétaires de séance désigné(e)s par le Président de séance (*1 parmi les membres élus - 1 parmi les membres nommés*).

Art. 6. - Cette décision abroge la décision n° 040894DR12 du conseil de service de la délégation Provence du 1^{er} juin 2004.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 31 août 2006.

Le délégué régional Provence et Corse,
Pierre DOUCELANCE

Nominations

Administration centrale

Médiateur du CNRS

M. RICHARD TOPOL

DEC. n° 060011BPC du 01-08-2006
Monsieur Richard TOPOL, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006. Sa mission a pour objet d'être le médiateur du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Richard TOPOL demeure affecté à l'École polytechnique - bâtiment Clopin, rue Descartes, Paris 5^e.

La décision n° 060003BPC du 24 mai 2006 [portant nomination de Monsieur Richard TOPOL en qualité de chargé de mission] est modifiée comme suit :

"A compter du 1^{er} août 2006, Monsieur Richard TOPOL ne percevra plus l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS]."

Signé : Arnold Migus, directeur général

Mission de la stratégie et de la prospective

M. JEAN GAYON

DEC. n° 060012BPC du 01-08-2006
Monsieur Jean GAYON, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général au sein de la Mission de la stratégie et de la prospective, à compter du 5 juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean GAYON demeure affecté au Campus Gérard Mégie, siège du CNRS.

Du 5 juillet 2006 au 31 décembre 2007, Monsieur Jean GAYON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Mission de la stratégie et de la prospective

M. DIDIER GOURIER

DEC. n° 060013BPC du 01-08-2006
Monsieur Didier GOURIER, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général au sein de la Mission de la stratégie et de la prospective, à compter du 5 juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Didier GOURIER demeure affecté au Campus Gérard Mégie, siège du CNRS.

Du 5 juillet 2006 au 31 décembre 2007, Monsieur Didier GOURIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Mission pour la place des femmes au CNRS

M. Louis BONPUNT

DEC. n° 060010BPC du 09-06-2006
Monsieur Louis BONPUNT, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Mission pour la place des femmes au CNRS, du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Sa mission a pour objet d'une part, la contribution à la publication du livre édité par la Mission « Pour en finir avec le plafond de verre » et, d'autre part, la contribution aux actions de formation au genre (le cycle « Le genre en question » et le module de formation pour les personnels RH du CNRS).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Louis BONPUNT demeure affecté au Centre de physique moléculaire optique et hertzienne, UPR n° 5798, Talence.

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, Monsieur Louis BONPUNT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine Limousin.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Comité pour l'histoire du CNRS

M. GIROLAMO RAMUNNI

DEC. n° 060008BPC du 24-05-2006
Monsieur Girolamo RAMUNNI, professeur des universités, professeur au CNAM, conseiller scientifique au Comité pour l'histoire du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le Comité pour l'histoire du CNRS, du 1^{er} janvier au 30 juin 2006.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, Monsieur Girolamo RAMUNNI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris-Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DREI

MME NATACHA AVELINE

DEC. n° 060011DDRI du 24-08-2006
Madame Natacha AVELINE, chargée de recherche, est nommée directrice du bureau du CNRS « Japon et Corée » implanté à Tokyo pour une période de deux ans, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DREI

M. JEAN-CLAUDE THIVOLLE

DEC. n° 060012DDRI du 24-08-2006
Monsieur Jean-Claude THIVOLLE, professeur certifié, est nommé directeur du bureau du CNRS « Chine » implanté à Pékin pour une période de deux ans, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. JEAN-PIERRE ROZELOT

DEC. n° 060013SPHM du 02-06-2006
Monsieur Jean-Pierre ROZELOT, astronome de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Mathématiques, Physique, Planète et Univers du 1^{er} juin 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet les actions de formation permanente.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Pierre ROZELOT demeure affecté au laboratoire Gemini, à Grasse (UMR n° 6203).

Du 1^{er} Juin 2006 au 31 décembre 2007, Monsieur Jean-Pierre ROZELOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. JEAN-MARC GAMBAUDO

DEC. n° 061036SPHM du 18-09-2006

M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de recherche CNRS de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Mathématiques, physique, planète et univers, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007.

Sa mission a pour objet le suivi des mathématiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc GAMBAUDO demeure affecté au laboratoire Dieudonné - UMR n° 6621 - à Sophia-Antipolis.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, M. Jean-Marc GAMBAUDO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. BERTRAND FOURCADE

DEC. n° 061037SPHM du 18-09-2006

M. Bertrand FOURCADE, professeur des universités de 1^{ère} classe à l'Université Joseph Fourier, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Mathématiques, physique, planète et univers, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet le suivi des interfaces entre la physique et la biologie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bertrand FOURCADE demeure affecté à l'UMR n° 5819 - Structures et propriétés d'architectures moléculaires, à Grenoble.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, M. Bertrand FOURCADE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. DIDIER STIEVENARD

DEC. n° 061038SPHM du 18-09-2006

M. Didier STIEVENARD, directeur de recherche CNRS de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Mathématiques, physique, planète et univers, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet le suivi des semi-conducteurs et des nanosciences.

Pour l'exercice de cette mission, M. Didier STIEVENARD demeure affecté à l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - UMR n° 8520 - à Lille.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, M. Didier STIEVENARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord, Pas de Calais et Picardie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. PATRICK LEBOEUF

DEC. n° 061039SPHM du 18-09-2006

M. Patrick LEBOEUF, directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Mathématiques, physique, planète et univers, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007.

Sa mission a pour objet le suivi des activités dans le domaine de la physique théorique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrick LEBOEUF demeure affecté au laboratoire de physique théorique et modèles statistiques - UMR n° 8626 - à Orsay.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, M. Patrick LEBOEUF percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. JEAN-MARC PARIS

DEC. n° 060011SCHI du 01-08-2006

Monsieur Jean-Marc PARIS, Docteur-Ingénieur est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la chimie du vivant et pour le vivant au sein du département Chimie du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

MME URSZULA HIBNER

DEC. n° 060011SCVI du 29-05-2006

Mme Urszula HIBNER, directrice de recherche de 2^{ème} classe INSERM est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département scientifique Vivant, du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006. Sa mission a pour objet le suivi des activités dans le domaine de l'oncologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Urszula HIBNER demeure affectée à l'UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier (IGMM).

Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006, Mme Urszula HIBNER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

MME URSZULA HIBNER

DEC. n° 060017SCVI du 24-07-2006

Mme Urszula HIBNER, directrice de recherche de 2^{ème} classe INSERM est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département scientifique Sciences du vivant, du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006. Sa mission a pour objet le suivi des activités dans le domaine de l'oncologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Urszula HIBNER demeure affectée à l'UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier (IGMM).

Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006, Mme Urszula HIBNER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

La présente décision annule et remplace la décision n° 060011SCVI du 29 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

M. MIKLOS DE ZAMAROCZY

DEC. n° 060018SCVI du 22-09-2006

M. Miklos de ZAMAROCZY, directeur de recherche de 2^{nde} classe CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département scientifique Sciences du

vivant, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet le suivi de la génétique microbienne.

Pour l'exercice de cette mission, M. de ZAMAROCZY Miklos demeure affecté à l'UPR n° 9073 - Régulation de l'expression génétique chez les microorganismes.

Du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, M. de ZAMAROCZY Miklos percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. FRANÇOIS LACHAUD

DEC. n° 060008SCHS du 29-05-2006

Monsieur LACHAUD François, maître de conférences, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Homme et Société, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet le partenariat avec la recherche scientifique en Asie.

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, Monsieur LACHAUD François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

MME MONIQUE BIGOTEAU

DEC. n° 060009SCHS du 29-05-2006

Madame BIGOTEAU Monique, ingénieure d'études hors classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département Homme et Société, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission a pour objet la mise en place d'une communication scientifique pour le département SHS.

Pour l'exercice de cette mission, Madame BIGOTEAU Monique demeure affectée à l'UMR n° 6590 - Espaces Géographiques et Sociétés (ESO), Université de Nantes, Cestan - Château du Tertre, BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3.

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, Madame BIGOTEAU Monique percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. ANDRÉ MARY

DEC. n° 060292DAJ du 05-09-2006

M. André MARY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique Sciences humaines et sociales, à compter du 1^{er} septembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

MME ISABELLE DE LAMBERTERIE

DEC. n° 060293DAJ du 07-09-2006

Mme Isabelle de LAMBERTERIE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA) au département scientifique Sciences humaines et sociales, à compter du 1^{er} septembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

EDD

MME ISABELLE RICO-LATTES

DEC. n° 060001EDD du 21-09-2006

Madame RICO-LATTES Isabelle, directrice de recherche de 1^{ère} classe, directrice de l'UMR n° 5623 est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour les questions ayant trait aux relations du département scientifique Environnement et Développement Durable avec la chimie et les entreprises, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007.

Pour l'exercice de cette mission, Madame RICO-LATTES Isabelle demeure affectée à l'UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique (IMRCP) - Université Paul Sabatier Toulouse 3 - Bâtiment 2r1 Recherche de Chimie - 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, Madame RICO-LATTES Isabelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 14 - Midi Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

M. ALEX MUELLER

DEC. n° 060027INPN du 07-08-2006

Monsieur Alex MUELLER, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2006, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules en remplacement de Monsieur Philippe LAVOCAT, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

M. PASCAL DARGENT

DEC. n° 060028INPN du 07-08-2006

Monsieur Pascal DARGENT, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2006, directeur adjoint technique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU, MPPU et EDD

M. BRUNO GOFFÉ

DEC. n° 060013INSU du 11-08-2006

Monsieur Bruno GOFFÉ, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers et directeur scientifique adjoint (DSA « Terre Interne ») au département scientifique « Mathématiques, Physique, Planète et Univers » (MPPU) et, à titre secondaire, au département scientifique « Environnement et Développement durable », à compter du 1^{er} juillet 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. FRANCK MERCEY

DEC. n° 060063DR05 du 01-09-2006

Monsieur Franck MERCEY, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé Chef du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} septembre 2006.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. JEAN-PAUL SWERTS

DEC. n° 060074DR14 du 20-09-2006

M. Jean-Paul SWERTS, CR1, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2006, responsable du service Partenariat et

valorisation de la délégation Midi-Pyrénées en remplacement de M. Claude DETREZ appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

Laboratoires

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS

DEC. n° 060002SCHI du 16-02-2006

Monsieur Xavier ALLONAS, Professeur d'Université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7525 en remplacement de Monsieur Daniel-Joseph LOUGNOT à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique

M. MEHRAN MOSTAFAVI

DEC. n° 060001SCHI du 17-01-2006

Monsieur Mehran MOSTAFAVI, Professeur d'Université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8000 en remplacement de Monsieur Alain FUCHS à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

URA n° 2128 - Unité de chimie organique

MME SYLVIE POCHE

DEC. n° 060010SCHI du 18-07-2006

Mme Sylvie POCHE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'URA n° 2128 pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007 en remplacement de M. Pierre-Etienne BOST, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FRE n° 2816 - Ecosystèmes littoraux côtiers

M. FRANÇOIS SCHMITT

DEC. n° 060006EDD du 08-09-2006

M. François SCHMITT, chargé de recherche, est nommé responsable de la FRE n° 2816, pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. YVES GUILBERT

DEC. n° 060037DR10 du 30-01-1997

M. Yves GUILBERT, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 22.

M. Yves GUILBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yves GUILBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Claude WITTMANN, directeur de l'UPR n° 22

UPR n° 9069 - Institut de chimie des surfaces et interfaces de Mulhouse (ICSIM)

M. JEAN DUCRET

DEC. n° 060038DR10 du 12-02-1997

M. Jean DUCRET, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9069.

M. Jean DUCRET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean DUCRET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques SCHULTZ, directeur de l'UPR n° 9069

UMR n° 7637 - Neurobiologie et diversité cellulaire

Mlle HÉLÈNE GEOFFROY

DEC. n° 060051DR16 du 01-08-2006

Mlle Hélène GEOFFROY, technicienne de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7637, à compter du 1^{er} juin 2006.

Mlle Hélène GEOFFROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Hélène GEOFFROY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean ROSSIER, directeur de l'UMR n° 7637

Fin de fonctions

Administration centrale

SHS

M. GILLES TARABOUT

DEC. n° 060290DAJ du 05-09-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique Sciences humaines et sociales de M. Gilles TARABOUT, à compter du 31 août 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. PATRICK MICHEL

DEC. n° 060291DAJ du 07-09-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique Sciences humaines et sociales de M. Patrick MICHEL, à compter du 31 août 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

M. DANIEL VIDAL-MADJAR

DEC. n° 060289DAJ du 08-09-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur des ressources humaines délégué de M. Daniel VIDAL-MADJAR, à compter du 1^{er} septembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

M. OLIVIER BAUDOIN

DEC. n° 06A061DR04 du 01-08-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Olivier BAUDOIN dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UMR n° 6014 - Asymétrie, hétérocycles, hétérochimie et bio-organique (AH²B)

M. ERIC CONDAMINE

DEC. n° 060146DR19 du 27-03-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Eric CONDAMINE dans l'UMR n° 6014.

Signé : Jean-Charles QUIRION, directeur de l'UMR n° 6014

Délégations de signature

Administration centrale

Présidence

MME MONIQUE ROYER

DEC. n° 060058DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Madame Monique ROYER, directrice de cabinet de la Présidente du CNRS à l'effet de signer, au nom du délégué régional, dans la limite des crédits disponibles de la direction générale :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

La décision n° 060037DR16 du 3 février 2006 est annulée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DG

MME PASCALE BUKHARI

DEC. n° 060059DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Madame Pascale BUKHARI, directrice de cabinet du directeur général du CNRS à l'effet de signer, au nom du délégué régional, dans la limite des crédits disponibles de la direction générale :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

La décision n° 060009DR16 du 3 février 2006 est annulée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

SGCN

MME MONIQUE QUEROU
MME FRANCINE BIZOT

DEC. n° 060061DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Madame Monique QUEROU, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (SGCN), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au SGCN :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique QUEROU, délégation est donnée à Madame Francine BIZOT, adjointe de la secrétaire générale du SGCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050001DR16 du 3 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire, est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Mission de la stratégie et de la prospective

M. GILLES PIJAUDIER-CABOT
MME JANINE SATURNIN

DEC. n° 060050DR16 du 08-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Gilles PIJAUDIER-CABOT, responsable de la Mission de la Stratégie et de la Prospective, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de la Mission de la Stratégie et de la Prospective :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques]) ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles PIJAUDIER-CABOT, délégation est donnée à Madame Janine SATURNIN, Assistante à la Mission de la Stratégie et de la Prospective, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

MPPU

M. MICHEL LANNOO
MME FRANÇOISE BALESTIE
MME MARTINE RECHENMANN

DEC. n° 060054DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Michel LANNOO, directeur du département scientifique Mathématiques, Physique, Planète et Univers (MPPU), à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département Mathématiques, Physique, Planète et Univers (MPPU) :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO, délégation est donnée à Madame Françoise BALESTIE, secrétaire général du département Mathématiques, Physique, Planète et Univers (MPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO et de Madame Françoise BALESTIE, délégation est donnée à Madame Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières au département Mathématiques, Physique, Planète et Univers (MPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060017DR16 du 28 février 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Chimie

MME GILBERTE CHAMBAUD
M. PHILIPPE CAVELIER

DEC. n° 060053DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Madame Gilberte CHAMBAUD, Directrice du département scientifique Chimie, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles au département Chimie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gilberte CHAMBAUD, délégation est donnée à Monsieur Philippe CAVELIER, Secrétaire Général du département Chimie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060022DR16 du 22 mars 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Sciences du vivant

M. MICHEL VAN DER REST
MME ANNIE LECHEVALLIER
MME MICHÈLE SIMONPOLI

DEC. n° 060052DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Michel VAN DER REST, Directeur du département des Sciences du Vivant, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département des Sciences du Vivant :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel VAN DER REST, délégation est donnée à Madame Annie LECHEVALLIER, Secrétaire Générale du département des Sciences du Vivant, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel VAN DER REST et de Madame Annie LECHEVALLIER, délégation est donnée à Madame Michèle SIMONPOLI, adjointe de Madame Annie LECHEVALLIER au département des Sciences du Vivant, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060038DR16 en date du 12 juillet 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

SHS

MME MARIE-FRANÇOISE COUREL
MME BRIGITTE ETLICHER
MME MARIE-ODILE GOULET-CAZE

DEC. n° 060060DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Madame Marie-Françoise COUREL, Directrice du département des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département des Sciences Humaines et Sociales :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),

c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Françoise COUREL, délégation est donnée à Madame Brigitte ETLICHER, Secrétaire Générale du département des Sciences Humaines et Sociales, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Françoise COUREL et de Madame Brigitte ETLICHER, délégation est donnée à Madame Marie-Odile GOULET-CAZE, Directrice scientifique adjointe aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 060039DR16 du 1^{er} juin 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

EDD

M. BERNARD DELAY
MME HÉLÈNE NAFTALSKI
MME FABIENNE COUMERT

DEC. n° 060055DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DELAY, Directeur du département scientifique Environnement et Développement Durable (EDD), à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles au département Environnement et Développement Durable (EDD) :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DELAY, délégation est donnée à Madame Hélène NAFTALSKI, Secrétaire Générale du département Environnement et Développement Durable (EDD), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DELAY et de Madame Hélène NAFTALSKI, délégation est donnée à Madame Fabienne COUMERT, attachée de direction au département Environnement et Développement Durable (EDD), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060023DR16 du 22 mars 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Ingénierie

M. PIERRE GUILLON
MME SYLVIE GOUJON

DEC. n° 060056DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GUILLON, Directeur du département scientifique Ingénierie, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département Ingénierie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),

c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GUILLON, délégation est donnée à Madame Sylvie GOUJON, Secrétaire Générale du département Ingénierie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060032DR16 du 19 mai 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

IN2P3 et PNPP

M. MICHEL SPIRO

DEC. n° 060294DAJ du 14-09-2006

Délégation est donnée à M. Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3 et directeur du département scientifique Physique nucléaire et physique des particules, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, le 4 septembre 2006, la convention cadre relative à SPIRAL 2.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. MARTIAL BARBLU

DEC. n° 060035INSU du 19-09-2006

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'INSU ou du directeur administratif de l'INSU, ou du chef de service des marchés de l'INSU, Monsieur Martial BARBLU, adjoint au directeur administratif de l'INSU, reçoit délégation de signature pour la passation des marchés de l'Institut.

La présente décision prend effet au 19 septembre 2006.

Signé : Dominique LE QUEAU, directeur de l'INSU

DRH

MME CHRISTINE D'ARGOUGES

MME MURIEL SINANIDES

M. FRÉDÉRIC FAURE

M. SÉBASTIEN GRESIK

DEC. n° 060282DAJ du 01-09-2006

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions et conventions et notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs, d'une part, et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants-chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination des fonctionnaires détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié [relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique] ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée [portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat] ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;
- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est

inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;

- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;

- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accident du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;

- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation dans les litiges susvisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, délégation est donnée à Mme Muriel SINANIDES, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES et de Mme Muriel SINANIDES, délégation est donnée à M. Frédéric FAURE, chef du bureau des pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes et décisions visés ci-dessus relevant des attributions du bureau des pensions et accidents du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, de Mme Muriel SINANIDES et de M. Frédéric FAURE, délégation est donnée à M. Sébastien GRESIK, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes et décisions visés ci-dessus relevant des attributions du bureau des pensions et accidents du travail.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

BPC

M. CLAUDE GAILLARD

M. PATRICE SOULLIE

M. JACQUES LAVIELLE

DEC. n° 060057DR16 du 25-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude GAILLARD, responsable du Bureau de Pilotage et de Coordination (BPC), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au BPC :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents, à compter d'octobre 2006, date de mise en application par la délégation Paris Michel-Ange du marché national « Missions ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude GAILLARD, délégation est donnée à Monsieur Patrice SOULLIE, responsable des moyens communs et des relations avec les délégués régionaux au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude GAILLARD et de Monsieur Patrice SOULLIE, délégation est donnée à Monsieur Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060010DR16 du 6 février 2006 donnant délégation de signature est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Délégations

DR10 - Délégation Alsace

M. PHILIPPE PIERI

DEC. n° 060296DAJ du 22-09-2006

Délégation est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous les actes relatifs à la cession d'un ensemble immobilier, comprenant un terrain de 54,29 ares et un bâtiment de 2 366 m² de surface au sol, situé 6, rue Boussingault à Strasbourg.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR14 - Midi-Pyrénées

MME ARMELLE BARELLI
M. JEAN-PAUL SWERTS

DEC. n° 060298DAJ du 25-09-2006

La décision n° 060048DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées] est modifiée ainsi qu'il suit :

I. - L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale, délégation est donnée M. Jean-Paul SWERTS, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

II. - A l'article 3, les termes : « M. Claude DETREZ » sont remplacés par les termes : « M. Jean-Paul SWERTS ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

DR01 - Paris A

UPR n° 2147 - Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces

MME ANNE-MARIE GUIHARD COSTA
MME MONIQUE TERSIS

DEC. n° 060100DR01 du 21-09-2006

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'UPR n° 2147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, Suisse, Russie, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, délégation de signature est donnée à Mme Monique TERSIS, Technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040083DR01 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2813 - Communication et politique

MME ISABELLE VEYRAT-MASSON
MME ISABELLE SOURBES-VERGER

DEC. n° 060098DR01 du 14-09-2006

Délégation est donnée à Mme Isabelle VEYRAT-MASSON, Responsable de la FRE n° 2813, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, Suisse, Russie, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle VEYRAT-MASSON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SOURBES-VERGER, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040332DR01 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2813 - Communication et politique

MME ISABELLE SOURBES-VERGER

DEC. n° 060099DR01 du 21-09-2006

Délégation est donnée à Mme Isabelle SOURBES-VERGER, Chargée de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La décision n° 040333DR01 du 4 janvier 2005 donnant délégation à l'effet de signer au nom du directeur d'unité est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de responsable (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle VEYRAT-MASSON, directrice de la FRE n° 2813

DR02 - Paris B

UMR n° 7103 - Parasitologie évolutive

M. OLIVIER KALTZ
MME NATHALIE GUILLORY
MME SOPHIE GARGAN

DEC. n° 060032DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur KALTZ, directeur de l'UMR n° 7103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur KALTZ, délégation de signature est donnée à Mlle GUILLORY Nathalie, TCN, ou à Mme GARGAN Sophie, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7103 - Parasitologie évolutive

Mlle NATHALIE GUILLORY
Mme SOPHIE GARGAN

DEC. n° 060033DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mlle GUILLORY Nathalie, TCN, gestionnaire de l'UMR n° 7103, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle GUILLORY Nathalie, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GARGAN Sophie, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier KALTZ, directeur de l'UMR n° 7103

UMR n° 7622 - Biologie du développement

Mme CATHERINE JESSUS
Mme ISABELLE ANGELCHIC
M. DOMINIQUE DUNON

DEC. n° 060037DR02 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Madame JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame JESSUS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ANGELCHIC, technicienne de classe exceptionnelle, ou à M. DUNON Dominique, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

Mme ISABELLE ANGELCHIC
M. DOMINIQUE DUNON

DEC. n° 060038DR02 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Mme Isabelle ANGELCHIC, TCE, assistante de gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable

à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ANGELCHIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus M. DUNON Dominique, professeur des universités, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 7625 - Fonctionnement et évolution des systèmes écologiques

M. MINUS VAN BAALEN
Mme SOPHIE GARGAN
Mme NATHALIE GUILLORY

DEC. n° 060030DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur VAN BAALEN, directeur de l'UMR n° 7625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VAN BAALEN, délégation de signature est donnée à Mme GARGAN Sophie, technicienne classe supérieure ou à Mme GUILLORY Nathalie, technicienne classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7625 - Fonctionnement et évolution des systèmes écologiques

Mme SOPHIE GARGAN
Mme NATHALIE GUILLORY

DEC. n° 060031DR02 du 11-07-2006

Délégation est donnée à Mme GARGAN Sophie, technicienne classe supérieure, gestionnaire de l'UMR n° 7625, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GARGAN Sophie, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GUILLORY Nathalie, technicienne classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Minus VAN BAALEN, directeur de l'UMR n° 7625

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. PIERRE-MARC DE BIASI
M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 060028DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur DE BIASI, directeur de l'UMR n° 8132, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DE BIASI, délégation de signature est donnée à M. DARMON Gérard, ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 060029DR02 du 27-07-2006

Délégation est donnée à M. Gérard DARMON, ingénieur d'études 1^{ère} classe, secrétaire général de l'UMR n° 8132, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Marc DE BIASI, directeur de l'UMR n° 8132

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

M. CHRISTIAN CHOPIN
MME HÉLÈNE LYON-CAEN
M. RAUL MADARIAGA

DEC. n° 060034DR02 du 01-07-2006

Délégation est donnée à Monsieur CHOPIN, directeur de l'UMR n° 8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHOPIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, directrice de recherche de 2^{ème} classe ou à M. Raul MADARIAGA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

MME HÉLÈNE LYON-CAEN

DEC. n° 060035DR02 du 10-07-2006

Délégation est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, directrice de recherche de 2^{ème} classe, directrice adjointe de l'UMR n° 8538, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian CHOPIN, directeur de l'UMR n° 8538

FRE n° 2507 - Laboratoire de robotique de Paris

M. PHILIPPE BIDAUD
MME PASCALE DAVID

DEC. n° 060039DR02 du 01-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BIDAUD, délégation de signature est donnée à Mme DAVID Pascale, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2507 - Laboratoire de robotique de Paris

MME PASCALE DAVID

DEC. n° 060040DR02 du 15-09-2006

Délégation est donnée à Mme Pascale DAVID, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

M. JEAN-MARC OFFNER
M. OLIVIER COUTARD
M. GILLES JEANNOT

DEC. n° 060053DR03 du 07-09-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR n° 8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, Dom-Tom, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER, délégation de signature est donnée à M. Olivier COUTARD, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER et de M. Olivier COUTARD, délégation de signature est donnée à M. Gilles JEANNOT, chargé de recherche à l'ENPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040205DR03 du 18 novembre 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est par intérim

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

M. OLIVIER COUTARD
M. GILLES JEANNOT

DEC. n° 060054DR03 du 07-09-2006

Délégation est donnée à M. Olivier COUTARD, chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier COUTARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles JEANNOT, chargé de recherche à l'ENPC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR n° 8134

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8165 - Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

M. YVES CHARON
M. PHILIPPE LANIECE
MME MARIE-ALIX DUVAL
M. LAURENT MENARD

DEC. n° 06A055DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHARON, directeur de l'UMR n° 8165, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves CHARON, délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe LANIECE, chargé de recherche, à Madame Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, et à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8165 - Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

M. PHILIPPE LANIECE
MME MARIE-ALIX DUVAL
M. LAURENT MENARD

DEC. n° 06A056DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LANIECE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, responsable missions, congrès.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LANIECE et de Madame Marie-Alix DUVAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, gestionnaire fonctionnement.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves CHARON, directeur de l'UMR n° 8165

GDR n° 3003 - Bioinformatique moléculaire

M. ALAIN DENISE

DEC. n° 06A062DR04 du 01-07-2006

Délégation est donnée à Monsieur Alain DENISE, directeur GDR n° 3003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

DR06 - Centre-Est

UMI n° 2958 – TELECOM

M. ABDALLAH OUGAZZADEN
M. YVES BERTHELOT

DEC. n° 060143DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Abdallah OUGAZZADEN, Directeur de l'UMI n° 2958, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdallah OUGAZZADEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves BERTHELOT, Directeur de Georgia Tech Lorraine relevant de l'Institut d'Atlanta, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMI n° 2958 – TELECOM

M. YVES BERTHELOT

DEC. n° 060142DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Yves BERTHELOT, Directeur de Georgia Tech Lorraine relevant de l'Institut d'Atlanta, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abdallah OUGAZZADEN, directeur de l'UMI n° 2958

UMR n° 5210 - Centre de recherches de climatologie

M. BERNARD FONTAINE
M. PIERRE CAMBERLIN
MME CORINNE QUINTAR

DEC. n° 060052DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard FONTAINE, Directeur de l'UMR n° 5210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard FONTAINE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre CAMBERLIN, Maître de conférence relevant de l'Université de Bourgogne – Directeur-Adjoint de l'UMR n° 5210 ainsi qu'à Madame Corinne QUINTAR, statutaire IATOSS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040101DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5210 - Centre de recherches de climatologie

M. PIERRE CAMBERLIN
MME CORINNE QUINTAR

DEC. n° 060082DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAMBERLIN, Maître de conférence relevant de l'Université de Bourgogne – Directeur-Adjoint de l'UMR n° 5210, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAMBERLIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Corinne QUINTAR, statutaire IATOSS – secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5210.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5210

UMR n° 7132 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

M. MARC FONTANA
MME JEANINE ZAYER

DEC. n° 060053DR06 du 01-06-2006

Délégation est donnée à Monsieur Marc FONTANA, Directeur de l'UMR n° 7132, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc FONTANA, délégation de signature est donnée à Madame Jeanine ZAYER, Technicienne relevant de l'Université Paul Verlaine (Metz), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050013DR06 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7132 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

MME JEANINE ZAYER

DEC. n° 060146DR06 du 01-06-2006

Délégation est donnée à Madame Jeanine ZAYER, Technicienne relevant de l'Université Paul Verlaine (Metz) – secrétaire gestionnaire de l'UMR n° 7132, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc FONTANA, directeur de l'UMR n° 7132

GDR n° 2474 - Morphométrie et évolution des formes

M. PAUL ALIBERT

DEC. n° 060029DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Paul ALIBERT, Directeur du groupement de recherche n° 2474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040075DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

MME ROSARIA DONATO
MME ARABELLE BAUDETTE
M. PIERRE-GILLES PELISSON

DEC. n° 060145DR06 du 03-07-2006

Pour la période du 31 juillet au 31 août 2006 délégation est donnée à Mademoiselle Arabelle BAUDETTE, ingénieur d'études CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Arabelle BAUDETTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Gilles PELISSON, ingénieur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision complète la décision n° 040097DR06 du 14 octobre 2004 et prend effet du 31 juillet 2006 au 31 août 2006.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMS n° 2913 - Maison des sciences de l'homme Claude Nicolas Ledoux

M. FRANÇOIS FAVORY

DEC. n° 060160DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur François FAVORY, Directeur de l'UMS n° 2913, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. IVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 060082DR08 du 27-07-2006

Délégation est donnée à Monsieur Ivan THOMAS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Samuel GARNIER, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan THOMAS et de Monsieur Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Christophe ROZIERE, technicien de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

M. PASCAL MERMILLOD
M. JACKY WOJTENKA

DEC. n° 060044DR08 du 28-07-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pascal MERMILLOD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique) ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MERMILLON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'Etudes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Signé : Benoît MALPAUX, directeur de l'UMR n° 6175

GDR n° 2982 - Oxydation pour une réduction avancée des nuisances et des gaz à effet de serre

M. JEAN-MICHEL MOST
MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 060073DR08 du 03-07-2006

Délégation est donnée Monsieur Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2982, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel MOST délégation de signature est donnée à Madame Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2982 - Oxydation pour une réduction avancée des nuisances et des gaz à effet de serre

MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 060074DR08 du 03-07-2006

Délégation est donnée à Madame Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure à l'UPR n° 9028, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2982

DR10 - Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

M. ARNAUD DE LA HOGUE

DEC. n° 060033DR10 du 07-09-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MANDEL Jean-Louis ainsi que des délégataires cités dans la décision n° 040112DR10 du 28 septembre 2004, délégation de signature est donnée à Monsieur DE LA HOGUE Arnaud [responsable du service achats] à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5129 - Laboratoire des technologies de la microélectronique

M. OLIVIER JOUBERT
M. PATRICK SCHIAVONE
MME JUMANA BOUSSEY

DEC. n° 060105DR11 du 25-09-2006

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Patrick SCHIAVONE, Directeur de Recherche, et à Mme Jumana BOUSSEY, Chargée de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Olivier JOUBERT dans les mêmes conditions et dans la limite de cette délégation.

La décision n° 060010DR11 du 1^{er} février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 - Provence et Corse

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

MME MIREILLE BRUSCHI
M. WOLFGANG NITSCHKE
MME CÉCILE VINCENI
MME SIMONE PEPIN

DEC. n° 061154DR12 du 19-09-2006

Délégation est donnée à Madame Mireille BRUSCHI, directrice de l'UPR n° 9036 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents

présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BRUSCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Wolfgang NITSCHKE, directeur de recherche, à Madame Cécile VINCENTI, technicienne et à Madame Simone PEPIN, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040934DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. WOLFGANG NITSCHKE
MME CÉCILE VINCENTI

DEC. n° 061155DR12 du 19-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Wolfgang NITSCHKE, directeur de recherche, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Wolfgang NITSCHKE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Cécile VINCENTI, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mireille BRUSCHI, directrice de l'UPR n° 9036

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

M. MICHEL BOER
M. CLAUDE VIALLE
M. AUGUSTE LE VAN SUU
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 061138DR12 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Michel BOER, Directeur de l'USR n° 2207 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BOER, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude VIALLE (Ingénieur de Recherche), à Monsieur Auguste le VAN SUU (Ingénieur de Recherche) et à Madame Sylviane GUYOT (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040920DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

M. CLAUDE VIALLE
M. AUGUSTE LE VAN SUU
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 061139DR12 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude VIALLE (Ingénieur de Recherche), Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude VIALLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Auguste le VAN SUU (Ingénieur de Recherche), Responsable Technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Claude VIALLE et Auguste le VAN SUU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylviane GUYOT (Ingénieure d'Etudes), Secrétaire Générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BOER, directeur de l'USR n° 2207

UMR n° 6012 - Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements des espaces (ESPACE)

M. JOËL CHARRE
M. DANIEL BLEY
M. BERNARD PICON

DEC. n° 061151DR12 du 06-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Joël CHARRE, Directeur de l'UMR n° 6012 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël CHARRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BLEY (Chargé de Recherche) et à Monsieur Bernard PICON (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040937DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6121 - Matériaux divisés, revêtements, électrocéramiques (MADIREL)

M. YVAN MASSIANI
M. PHILIPPE KNAUTH
M. RENAUD DENOYEL

DEC. n° 061149DR12 du 21-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MASSIANI, directeur de l'UMR n° 6121 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MASSIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe KNAUTH (Directeur Adjoint) et à Monsieur Renaud DENOYEL (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040988DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6121 - Matériaux divisés, revêtements, électrocéramiques (MADIREL)

M. PHILIPPE KNAUTH
M. RENAUD DENOYEL

DEC. n° 061150DR12 du 21-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe KNAUTH (Directeur Adjoint), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe KNAUTH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Renaud DENOYEL (Directeur de Recherche).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan MASSIANI, directeur de l'UMR n° 6121

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes (LSIS)

M. NORBERT GIAMBIASI
M. MARC DANIEL

DEC. n° 061077DR12 du 18-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Norbert GIAMBIASI, directeur de l'UMR n° 6168 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Norbert GIAMBIASI, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc DANIEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040961DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes (LSIS)

M. MARC DANIEL

DEC. n° 061078DR12 du 18-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Marc DANIEL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Norbert GIAMBIASI, directeur de l'UMR n° 6168

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative

M. DIONIGI ALBERA
MME NADIA MONSEGU

DEC. n° 061117DR12 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dionigi ALBERA, délégation de signature est donnée à Madame Nadia MONSEGU (TCE) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative

MME NADIA MONSEGU

DEC. n° 061118DR12 du 02-08-2006

Délégation est donnée à Madame Nadia MONSEGU (TCE), secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591

GDR n° 2991 - Groupe français de recherche sur Taiwan

MME FRANCINE-FIORELLA ALLIO
MME ISABELLE DUPEUBLE

DEC. n° 061129DR12 du 31-05-2006

Délégation est donnée à Madame Francine-Fiorella ALLIO, directrice du GDR n° 2991 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine-Fiorella ALLIO, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle DUPEUBLE, Gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

GDR n° 2991 - Groupe français de recherche sur Taiwan

MME ISABELLE DUPEUBLE

DEC. n° 061130DR12 du 31-05-2006

Délégation est donnée à Madame Isabelle DUPEUBLE, Gestionnaire (TCN), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francine-Fiorella ALLIO, directrice du GDR n° 2991

DR14 - Midi-Pyrénées

GDR n° 2980 - Structuration, consolidation et drainage de colloïdes : de l'ingénierie des surfaces à celles des procédés (PROSURF)

MME MARTINE MEIRELES-MASBERNAT
MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 060068DR14 du 22-08-2006

Délégation est donnée à Madame Martine MEIRELES-MASBERNAT, directrice du GDR n° 2980, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine MEIRELES-MASBERNAT, délégation de signature est donnée à Madame Patricia ULIANA, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2980 - Structuration, consolidation et drainage de colloïdes : de l'ingénierie des surfaces à celles des procédés (PROSURF)

MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 060069DR14 du 22-08-2006

Délégation est donnée à Madame Patricia ULIANA, IE2, Administrateur du LGC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine MEIRELES-MASBERNAT, directrice du GDR n° 2980

UMS n° 831 - Observatoire Midi-Pyrénées

M. DANIEL GUEDALIA
M. JEAN-MARC LE DANTEC

DEC. n° 060066DR14 du 22-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Daniel GUEDALIA, directeur de l'UMS n° 831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel GUEDALIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc LE DANTEC, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 831 - Observatoire Midi-Pyrénées

M. JEAN-MARC LE DANTEC

DEC. n° 060067DR14 du 22-08-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc LE DANTEC, IE, Responsable moyens communs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel GUEDALIA, directeur de l'UMS n° 831 par interim

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6225 - Centre d'études des régulations publiques de l'économie, de l'environnement et des espaces (CERP3E)

M. JACQUES FIALAIRE
M. JEAN-FRANÇOIS STRUILLLOU

DEC. n° 060024DR17 du 11-09-2006

Délégation est donnée à Jacques FIALAIRE, directeur de l'UMR n° 6225, à l'effet de signer, au nom du délégué, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et Pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques FIALAIRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François STRUILLLOU, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6225 - Centre d'études des régulations publiques de l'économie, de l'environnement et des espaces (CERP3E)

M. JEAN-FRANÇOIS STRUILLLOU

DEC. n° 060025DR17 du 15-09-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François STRUILLLOU, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques FIALAIRE, directeur de l'UMR n° 6225

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

M. MARC ROBIN
MME FRANÇOISE GOURMELON
M. DANIEL DELAHAYE
M. LOÏC MENANTEAU
M. VINCENT DUBREUIL

DEC. n° 060026DR17 du 23-09-2006

Délégation est donnée à Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554, à l'effet de signer, au nom du délégué, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et Pays étrangers [En respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Madame Françoise GOURMELON, chargée de recherche, Monsieur Daniel DELAHAYE, Professeur, Monsieur Loïc MENANTEAU, Chargé de recherche et à Monsieur Vincent DUBREUIL, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie

M. ALAIN CAPPY
M. DOMINIQUE PACOT
MME CAROLE BROUX

DEC. n° 06D119DR18 du 01-08-2006

Délégation est donnée à M. Alain CAPPY, directeur de l'UMR n° 8520, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CAPPY, la délégation de signature est donnée à M. Dominique PACOT, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PACOT, la délégation de signature est donnée à Mme Carole BROUX, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision antérieure n° 06D010DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie

M. DOMINIQUE PACOT
MME CAROLE BROUX

DEC. n° 06D120DR18 du 29-09-2006

Délégation est donnée à M. Dominique PACOT, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PACOT, la délégation de signature est donnée à Mme Carole BROUX, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain CAPPY, directeur de l'UMR n° 8520

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret n° 2006-1208 du 3 octobre 2006 relatif à la rémunération des services rendus par la direction de la Documentation française.

JO du 04-10-2006, texte n° 1

Les prestations de la direction de la DF énumérées ci-après peuvent donner lieu à rémunération pour service rendu : 1° Cession des documents périodiques, sur support papier ou numérique, édités, détenus ou conservés par la direction de la DF ; 2° Cession de tout ouvrage et document à caractère non périodique sur support papier ou numérique, édité, détenu ou conservé par la direction de la DF ; 3° Cession de services d'édition et de diffusion ; 4° Cession de produits et services documentaires ; 5° Cession de produits et services Internet ; 6° Cession de services téléphoniques.

Arrêté du 12 septembre 2006 portant nomination à la commission des statuts du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

JO du 13-09-2006, texte n° 43

M. Louis Esteve est nommé membre suppléant de la commission des statuts du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, en qualité de représentant de l'Union des fédérations de fonctionnaires (UNSA-fonctionnaires), en remplacement de M. Gilbert Romain.

Arrêté du 12 septembre 2006 portant nomination à la commission des statuts du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

JO du 13-09-2006, texte n° 42

Sont nommés membres suppléants de la commission des statuts du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en qualité de représentants de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : M. Eric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines, chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, en remplacement de M. Philippe Lafay ; Mme Ghislaine Matringe, directrice de l'encadrement, en remplacement de M. Paul Desneuf.

Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de la Documentation française).

JO du 06-09-2006, p. 13257, texte n° 83

A noter les ouvrages suivants : Concurrence et consommation. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), « Concurrence et consommation », n° 146 (spécial juillet 2006) ; Propriété industrielle. Bulletin documentaire, INPI, « Propriété industrielle, bulletin documentaire », n° 836, 15-08-2006.

Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de la Documentation française).

JO du 13-09-2006, p. 13490, texte n° 123

A noter les ouvrages suivants : Des indicateurs pour mesurer le droit ? Les limites méthodologiques des rapports Doing business. Etudes du programme de recherches sur l'Attractivité économique du droit. Mission de recherche Droit et justice. Sous la direction de Bertrand du Marais. 2006, coll. « Perspectives sur la justice », ISBN : 2-11-006244-4 ; Concurrence et consommation. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), « Concurrence et consommation » n° 147, été 2006.

Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de la Documentation française).

JO du 21-09-2006, p. 13933, texte n° 80

A noter les ouvrages suivants : Faut-il autoriser le clonage scientifique ? Les enjeux de la recherche sur les cellules souches. Conseil d'analyse de la société. Michel Desnos, Philippe Menasche, Josy Reiffers. « Note du CAS n° 2 », 09-2006. ISBN : 2-11-006180-4 ; Litiges de contrefaçon de brevets. Une étude comparative des systèmes juridiques. Etude réalisée par Bird & Bird, Isabelle Leroux, Frédéric Bourguet. INPI. DF, 2006. ISBN : 2-11-006201-0 ; Le Principe de précaution saisi par le droit. Les enjeux sociopolitiques de la juridisation du principe de précaution. MEDD, 2006, coll. « Réponses environnement », ISBN : 2-11-005849-8 ; Nouvelles technologies : Qui contrôle internet ? Kenneth N. Cukier - Foreign Affairs, « Problèmes économiques » n° 2906, 13-09-2006.

Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de la Documentation française).

JO du 04-10-2006, p. 14690, texte n° 83

A noter les ouvrages suivants : Constitution française du 4 octobre 1958. Le texte constitutionnel après les révisions de mars 2005 qui modifient le préambule et l'article 34 de la Constitution. 2006, coll. « Documents d'études » n° 1-04, série : « Droit constitutionnel et institutions politiques », ISBN : 2-11-006262-2 ; Recent Demographic Developments in Europe. Evolution démographique récente en Europe. Conseil de l'Europe. Comité européen sur la population. Ouvrage en anglais et en français. Evolution démographique dans 47 Etats européens, 2005, ISBN : 92 - 871-5973-4 ; L'Etat en quête de performance, « Problèmes économiques », n° 2907, 27-09-2006, réf. : 3 303332 029075 ; Bruno Denis, La participation politique, crise ou mutation ? « Problèmes politiques et sociaux », n° 927, 08 -2006, réf. : 3 303332 109272 ; Islam, islams, « Questions internationales », n° 21, 09-10-2006, réf. : 3 303331 600213.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret du 1^{er} septembre 2006 portant nomination au bureau du Collège de France.

JO du 15-09-2006, texte n° 37

M. Pierre Corvol, professeur du Collège de France, est nommé administrateur du Collège de France pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2006.

M. Michel Zink, professeur du Collège de France, est nommé vice-président de l'assemblée des professeurs du Collège de France pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2006.

Décret du 8 septembre 2006 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale des chartes (enseignements supérieurs) - M. Berlioz (Jacques).

JO du 10-09-2006, p. 13418, texte n° 14

M. Jacques Berlioz, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, est nommé en qualité de directeur de l'Ecole nationale des chartes à compter du 31 août 2006 pour une durée de cinq ans.

Décret n° 2006-1137 du 11 septembre 2006 instituant un délégué interministériel à l'orientation.

JO du 12-09-2006, p. 13442, texte n° 12

Il est institué, auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des jeunes, un délégué interministériel à l'orientation. Il coordonne les actions de l'Etat dans les domaines de l'information sur les métiers, de l'orientation scolaire et dans les établissements d'enseignement supérieur, de la préparation à l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes. Il veille, en tant que de besoin, à l'articulation de ces actions avec celles des collectivités territoriales et des entreprises. Il est chargé de la mise en place et du suivi d'un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Décret du 14 septembre 2006 portant nomination du directeur de l'Institut national de recherche pédagogique - M. Calabre (Serge).

JO du 16-09-2006, p. 13657, texte n° 59

M. Serge Calabre, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national de recherche pédagogique.

Décret du 2 octobre 2006 portant nomination de la directrice du Centre international d'études pédagogiques - Mme Bensoussan (Nicole).

JO du 03-10-2006, p. 14634, texte n° 55

Mme Nicole Bensoussan, professeure des universités, est nommée directrice du Centre international d'études pédagogiques à compter du 27 septembre 2006.

Décret du 4 octobre 2006 portant nomination au Conservatoire national des arts et métiers - Mme Elbaum (Mireille).

JO du 05-10-2006, texte n° 55

Mme Mireille Elbaum est nommée en qualité de professeure du Conservatoire national des arts et métiers, à compter de la date de son installation, sur la chaire « politiques et économie de la protection sociale ».

Arrêté du 18 juillet 2006 portant nomination à l'Institut national du cancer.

JO du 12-09-2006, p. 13451, texte n° 51

M. Gilles Bloch est nommé membre titulaire à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Institut national du cancer, en qualité de représentant du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Jean Deregnacourt.

Arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination à la commission de génie génétique.

JO du 07-09-2006, p. 13281, texte n° 26

M. Roland Rosset est renouvelé dans les fonctions de président de la commission de génie génétique, sur proposition de ses membres.

Arrêté du 21 août 2006 modifiant l'arrêté du 18 juin 1986 relatif à la création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

JO du 08-09-2006, p. 13315, texte n° 12

Arrêté du 24 août 2006 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques.

JO du 05-09-2006, p. 13164, texte n° 4

Arrêté du 24 août 2006 portant création de départements d'instituts universitaires de technologie à la rentrée universitaire 2006.

JO du 05-09-2006, p. 13166, texte n° 7

Arrêté du 24 août 2006 portant nomination d'un administrateur provisoire à l'Observatoire Midi-Pyrénées.

JO du 05-09-2006, p. 13196, texte n° 75

M. Daniel Guedalia, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Observatoire Midi-Pyrénées jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Arrêté du 28 août 2006 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

JO du 06-09-2006, p. 13244, texte n° 16

Ce texte concerne les spécialités suivantes : génie du conditionnement et de l'emballage ; carrières juridiques ; carrières sociales.

Arrêté du 30 août 2006 modifiant l'arrêté du 4 février 2004 portant application du décret n° 92-356 du 27 mars 1992 relatif à l'indemnité pour charges administratives allouée aux secrétaires généraux d'académie et aux secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur.

JO du 14-09-2006, texte n° 13

Arrêté du 30 août 2006 modifiant l'arrêté du 2 mai 1995 fixant la liste des groupes et des sections ainsi que le nombre des membres de chaque section du Conseil national des universités.

JO du 12-09-2006, p. 13443, texte n° 14

Les termes : « Anthropologie, ethnologie, préhistoire » sont remplacés par les termes : « Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire ».

Arrêté du 30 août 2006 autorisant des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

JO du 05-10-2006, p. 14724, texte n° 17

Arrêté du 31 août 2006 portant nomination au comité technique paritaire central de l'École des hautes études en sciences sociales.

JO du 12-09-2006, p. 13451, texte n° 53

Sont désignés en qualité de représentants titulaires de l'administration au sein du comité technique paritaire central de l'École des hautes études en sciences sociales :

M. Hervé de Tricornot, directeur du développement de la recherche, en remplacement de M. François Chambelin ; M. Gilles Pierroux, conseiller d'administration scolaire et universitaire, en remplacement de M. Dominique Thoreau ; Mme Jacqueline Monfort, attachée d'administration scolaire et universitaire, est désignée en qualité de représentante suppléante de l'administration au sein du comité technique paritaire central de l'École des hautes études en sciences sociales, en remplacement de Mme Arlette Caron.

Arrêté du 31 août 2006 portant nomination du directeur du centre d'océanologie de Marseille.

JO du 12-09-2006, p. 13451, texte n° 52

M. Yvan Dekeyser, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur du centre d'océanologie de Marseille pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2006.

Arrêté du 5 septembre 2006 relatif au budget 2006 de l'École normale supérieure.

JO du 08-09-2006, p. 13316, texte n° 13

Le budget de l'École normale supérieure pour l'exercice 2006 est arrêté à un montant total égal, en recettes et en dépenses, à la somme de 34 660 567 €.

Arrêté du 5 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 2 juin 2004 portant nomination au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 08-09-2006, texte n° 46

Arrêté du 6 septembre 2006 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement.

JO du 16-09-2006, p. 13657, texte n° 62

Est nommé membre du conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur : M. Michel Herzog, en remplacement de Mme Yvette Dattee.

Arrêté du 7 septembre 2006 portant nomination au comité ministériel de rémunération du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 19-09-2006, texte n° 39

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2006-1019 du 11 août 2006, sont désignés en qualité de membres du comité ministériel de rémunération du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : M. Patrick Gérard, directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; M. Thierry Damerval, directeur du cabinet du ministre délégué à l'enseignement

supérieur et à la recherche ; M. Dominique Antoine, secrétaire général du ministère, membre de droit ; M. Thierry Bossard, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ; M. Francis Delon, secrétaire général de la défense nationale.

Arrêté du 8 septembre 2006 portant nomination et détachement (administration centrale).

JO du 10-09-2006, texte n° 15

Mme Jacqueline Lemant, administratrice civile hors classe, est nommée sous-directrice des formations post-licence au sein du service des formations et de l'emploi à la direction générale de l'enseignement supérieur, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une durée de trois ans. Elle est détachée sur cet emploi.

Arrêté du 12 septembre 2006 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 22-09-2006, p. 13989, texte n° 50

Est nommée membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux : en qualité de représentant de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : membre titulaire : Mme Anne Kerkhove, en remplacement de Mme Josette Daniel.

Arrêté du 12 septembre 2006 portant nomination du directeur adjoint de l'École normale supérieure appartenant au groupe des disciplines littéraires et des sciences humaines et économiques.

JO du 22-09-2006, p. 13990, texte n° 51

M. Jean-Charles Darmon, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'École normale supérieure, chargé des disciplines littéraires et des sciences humaines et économiques, pour une durée de trois ans.

Arrêté du 15 septembre 2006 portant nomination au conseil scientifique de l'École française d'Extrême-Orient.

JO du 27-09-2006, p. 14149, texte n° 50

Est nommée membre du conseil scientifique de l'École française d'Extrême-Orient, jusqu'au 20 juillet 2008 : Mme Catherine Clementin-Ojha, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Arrêté du 22 septembre 2006 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre.

JO du 28-09-2006, texte n° 67

Il est mis fin aux fonctions de directeur du cabinet du ministre de M. Patrick Gérard, appelé à d'autres fonctions. M. Bernard Thomas, inspecteur général de l'éducation nationale, précédemment directeur adjoint du cabinet du ministre, est nommé directeur du cabinet du ministre.

Avis relatif aux décisions portant approbation de la prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.

JO du 27-09-2006, p. 14164, texte n° 92

La convention portant prorogation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Polytechnicum de Marne-la-Vallée » est approuvée.

Le groupement est prorogé pour une durée de sept ans à compter du 12 septembre 2006.

Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).

JO du 08-09-2006, texte n° 47

M. Michel Lanotte est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Limousin à compter du 1^{er} septembre 2006, en remplacement de M. Jean-Noël Capdevielle.

Arrêté du 26 juillet 2006 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme OSEO ANVAR.

JO du 13-09-2006, p. 13483, texte n° 73

M. Laurent Buisson est nommé membre du conseil d'administration de la société anonyme OSEO ANVAR, en qualité de représentant du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Jacques Serris.

Arrêté du 1^{er} septembre 2006 portant nomination au conseil d'administration du Musée national de la marine.

JO du 22-09-2006, p. 13990, texte n° 52

Mme Michèle Tixier-Boichard est nommée membre du conseil d'administration du Musée national de la marine, en tant que représentante de l'Etat, désignée par le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Arrêté du 19 septembre 2006 portant nomination au cabinet du ministre délégué

JO du 28-09-2006, texte n° 68

M. Jean-Luc Lamboley est nommé conseiller chargé des sciences humaines et sociales et des formations universitaires au cabinet du ministre délégué à compter du 11 septembre 2006.

Ministère de la défense

Arrêté du 31 août 2006 portant nomination au Haut Conseil scientifique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

JO du 14-09-2006, p. 13546, texte n° 34

Sont nommés membres du Haut Conseil scientifique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales pour une durée de trois ans : M. Charbel Farhat ; M. Malik Ghallab ; Mme Julia Higgins ; M. Denis Jeandel ; M. Bernard Larroutou ; M. Dominique Le Quéau ; Mme Michèle Leduc.

M. Bernard Larroutou est nommé président du Haut Conseil scientifique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Décret du 12 septembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme Agence pour la diffusion de l'information technologique.

JO du 14-09-2006, p. 13546, texte n° 38

Est nommé, notamment, en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration de la société anonyme Agence pour la diffusion de l'information technologique

(ADIT) : M. Jacques Serris, ingénieur général des télécommunications, adjoint au directeur de la technologie, au titre du ministre délégué à la recherche.

Arrêté du 20 septembre 2006 portant nomination à la mission du service du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique.

JO du 29-09-2006, p. 14455, texte n° 56

M. Jean-Marie Rossinot, contrôleur général de 1^{re} classe, est nommé membre de la mission du service du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique à compter du 28 juillet 2006.

Arrêté du 27 septembre 2006 portant nomination au collège des censeurs de l'établissement public OSEO.

JO du 29-09-2006, p. 14455, texte n° 59

M. Jérôme Gallot est désigné membre du collège de censeurs de l'établissement public OSEO, sur proposition du président du conseil d'administration, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de M. François Jouven.

Ministère délégué au budget et à la réforme de l'Etat

Décret n° 2006-1183 du 26 septembre 2006 relatif à la détermination du montant du cautionnement à constituer par les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, les comptables directs du Trésor et les huissiers du Trésor public.

JO du 28-09-2006, texte n° 13

Arrêté du 26 septembre 2006 relatif à la fixation du cautionnement des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, des comptables directs du Trésor et des huissiers du Trésor public.

JO du 28-09-2006, texte n° 14

Arrêté portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 29-09-2006, p. 14455, texte n° 62

Mme Anna Agelas, attachée d'administration scolaire et universitaire, est nommée agent comptable du groupeement d'intérêt public « Pôle universitaire guyanais », en remplacement de Mme Emmanuelle Babsky.

Ministère délégué à l'industrie

Décret du 5 septembre 2006 portant reconduction du vice-président du conseil d'administration de l'ERAP - M. Ferrier (Michel).

JO du 07-09-2006, p. 13281, texte n° 21

M. Michel Ferrier, ingénieur général des mines, est reconduit dans les fonctions de vice-président du conseil d'administration de l'ERAP.

Arrêté du 24 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

JO du 13-09-2006, p. 13482, texte n° 66

Mme Jacqueline Lecourtier, directrice de l'Agence nationale de la recherche, est nommée membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Arrêté du 6 septembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie.

JO du 19-09-2006, p. 13750, texte n° 38

M. Nicolas Bouley est nommé membre suppléant de M. Jean-Paul Giraud (Union française de l'électricité -UFE) au Conseil supérieur de l'énergie, au titre de représentant des entreprises des secteurs électrique, gazier, pétrolier, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Arrêté du 8 septembre 2006 portant nomination du directeur de l'agence ITER-France au sein du Commissariat à l'énergie atomique.

JO du 21-09-2006, p. 13925, texte n° 54

M. François Gauché est nommé directeur de l'agence ITER-France au sein du Commissariat à l'énergie atomique à compter du 2 octobre 2006.

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Arrêté du 23 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

JO du 14-09-2006, p. 13547, texte n° 48

Mme Régine Bréhier, directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique, est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, en tant que représentant du ministre chargé des transports, en remplacement de M. François Perdrizet.

Ministère de la santé et des solidarités

Décret du 27 septembre 2006 portant cessation de fonctions et nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer.

JO du 28-09-2006, texte n° 76

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer exercées par M. le professeur David Khayat.

M. le professeur Dominique Maraninchi est nommé en qualité de président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer.

Arrêté du 24 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique.

JO du 21-09-2006, p. 13926, texte n° 58

Sont nommées membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique, au titre de représentants de l'Etat désignés par le ministre chargé de la santé : en qualité de membre titulaire : Mme Catherine Choma, chef du bureau des aliments à la direction générale de la santé, en remplacement de Mme Marie-Hélène Monier ; en qualité de membre suppléant : Mme Catherine Mir, adjointe à la sous-directrice de la gestion des risques des milieux à la direction générale de la santé, en remplacement de M. Claude Richardin.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Arrêté du 4 août 2006 portant nomination à des comités d'experts spécialisés de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

JO du 10-09-2006, p. 13419, texte n° 20

Les nominations concernent les comités d'experts spécialisés dans les domaines suivants : « nutrition humaine » ; « microbiologie » ; « biotechnologie » ; « encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles » ; « résidus et contaminants chimiques et physiques » ; « alimentation animale » ; « matériaux au contact des denrées alimentaires » ; « additifs, arômes, auxiliaires technologiques » ; « santé animale » ; « eaux ». Ce texte abroge les arrêtés des 3 septembre 2003 ; 15 octobre 2003 ; 18 août 2004 ; 2 février 2005 et du 7 avril 2006.

Arrêté du 11 août 2006 modifiant l'arrêté du 14 avril 1998 établissant la liste des substances actives dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytopharmaceutiques.

JO du 12-09-2006, p. 13448, texte n° 29

Ministère de la fonction publique

Décret du 12 septembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

JO du 13-09-2006, texte n° 89

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en qualité de représentant de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : M. Eric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines, chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, en remplacement de M. Philippe Lafay ; Mme Ghislaine Matringue, directrice de l'encadrement, en remplacement de M. Paul Desneuf.

Décret du 12 septembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

JO du 13-09-2006, texte n° 90

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, en qualité de représentant de l'Union des fédérations de fonctionnaires (UNSA - fonctionnaires) : M. Louis Esteve, en remplacement de M. Gilbert Romain ; Mme Béatrice Bibba, en remplacement de M. Robert Blanc.

Arrêté du 4 septembre 2006 portant nomination au groupe de coordination de la formation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat.

JO du 15-09-2006, texte n° 52

M. Jean Barbaza, M. Pascal Ponsart-Ponsart, M. Arnaud Freyder et M. Mathieu Blet sont nommés membres du groupe de coordination de la formation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat en qualité de personnalités choisies pour leur compétence en matière de formation pour une période de trois ans.

Arrêté du 11 septembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.*JO du 19-09-2006, texte n° 60*

Ce texte liste les membres nommés au titre des organisations syndicales représentées (Union générale des fédérations de fonctionnaires – CGT ; Fédération générale des fonctionnaires – FO ; Union des fédérations des fonctions publiques et assimilées – CFDT ; Union des fédérations des fonctionnaires – UNSA ; Fédération syndicale unitaire – FSU ; Union fédérale des cadres des fonctions publiques – CGC ; Fédération générale des fonctionnaires, agents de l'Etat ou assimilés – CFTC) au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Arrêté du 12 septembre 2006 portant nomination au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat.*JO du 19-09-2006, texte n° 61*

Est nommé représentant titulaire de l'administration au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat : M. Grégoire Parmentier, sous-directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale de l'administration et de la fonction publique du ministère de la fonction publique, en remplacement de M. Jean-Pierre Jourdain.

Ministère de la culture et de la communication**Décret du 12 septembre 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de la Réunion des musées nationaux - M. Silicani (Jean-Ludovic).***JO du 13-09-2006, p. 13485, texte n° 92*

M. Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'Etat, est nommé président du conseil d'administration de la Réunion des musées nationaux.

Arrêté du 1^{er} août 2006 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive.*JO du 06-09-2006, p. 13248, texte n° 22*

Le taux de la redevance d'archéologie préventive, tel que prévu par le II de l'article L. 524 - 7 du code du patrimoine, est fixé à 0,37 € par mètre carré pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007.

Arrêté du 25 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.*JO du 13-09-2006, p. 13485, texte n° 94*

Sont nommés, notamment, membres du conseil d'administration de l'Institut national de recherches archéologiques préventives en tant que personnalités qualifiées dans le domaine de l'archéologie désignées par le ministre chargé de la recherche : M. Alain Tuffreau, professeur à l'université Lille - I ; Mlle Dominique Valbelle, professeure à l'université Paris - IV.

Arrêté du 31 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France.*JO du 13-09-2006, p. 13485, texte n° 95*

Mme Antoinette Le Normand-Romain, directrice générale de l'Institut national de l'histoire de l'art, est nommée membre du conseil d'administration de la Bibliothèque

nationale de France, en remplacement de M. Alain Schnapp, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 1^{er} septembre 2006 portant nomination à la commission du Fonds national pour l'archéologie préventive.*JO du 13-09-2006, p. 13486, texte n° 98*

Est nommé membre de la commission du Fonds national pour l'archéologie préventive au titre des représentants de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de la recherche : M. Gilles Bloch, directeur général de la recherche et de l'innovation, membre titulaire, en remplacement de Mme Elisabeth Giacobino.

Décision n° 7 du 20 juillet 2006 de la commission prévue à l'article L. 311 - 5 du code de la propriété intellectuelle relative à la rémunération pour copie privée.*JO du 13-09-2006, p. 13480, texte n° 41*

Sont éligibles à la rémunération due au titre des articles L. 311 - 1 et suivants du code de la propriété intellectuelle les mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon dédiés à la fois à l'enregistrement numérique des phonogrammes et des vidéogrammes.

Ministère de l'écologie et du développement durable**Décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises.***JO du 04-10-2006, p. 14673, texte n° 24*

La superficie totale de la partie terrestre de la réserve naturelle est d'environ 700 000 hectares. Le comité de l'environnement polaire institué par le décret n° 93-740 du 29 mars 1993 tient lieu de conseil scientifique de la réserve.

Arrêté du 9 août 2006 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques.*JO du 07-09-2006, p. 13287, texte n° 44*

M. Laurent Michel, directeur de la prévention des pollutions et des risques, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, en remplacement de M. Thierry Trouvé.

Arrêté du 23 août 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.*JO du 05-09-2006, p. 13198, texte n° 100*

Est nommé membre du conseil d'administration du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, en qualité de représentant du ministre chargé de l'environnement : M. Eric Vindimian, chef du service de la recherche et de la prospective.

Arrêté du 25 août 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique.*JO du 13-09-2006, p. 13486, texte n° 100*

Mme Anne Lieutaud, chef du bureau de l'écologie et des risques environnementaux, est nommée membre suppléante du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique, en qualité de représentante du ministre chargé de l'environnement.

Conseil constitutionnel

Décision n° 2006-541 DC du 28 septembre 2006

JO du 03-10-2006, p. 14635, texte n° 69

Accord sur l'application de l'article 65 de la convention sur la délivrance de brevets européens

Commission générale de terminologie et de néologie

Arrêté du 2 octobre 2006 portant nomination à la présidence de la Commission générale de terminologie et de néologie.

JO du 03-10-2006, p. 14632, texte n° 21

M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, est nommé président de la Commission générale de terminologie et de néologie, en remplacement de M. Gabriel de Broglie, de l'Académie française, pour la durée du mandat restant à courir.

Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 15-09-2006, p. 13616, texte n° 90

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'université Toulouse le Mirail – Toulouse 2, années 2003 – 2006.

CON060007DPA du 22-09-2006

UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche. Travail, organisation, pouvoir

Partenaires : CNRS/Université Toulouse le Mirail - Toulouse 2

A compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Jens THOEMMES, chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé directeur

adjoint de l'UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche. Travail, organisation, pouvoir, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant figurant au contrat de développement de l'université de Rouen, années 2004 - 2007.

CON060006DPA du 18-09-2006

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

Partenaires : CNRS/Université de Rouen

A compter du 9 mars 2006, Monsieur, Gérard GRANCHER, Ingénieur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Dominique FOURDRINIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'université Pierre et Marie Curie – Paris VI, années 2005 – 2008.

CON060005DPA du 14-09-2006

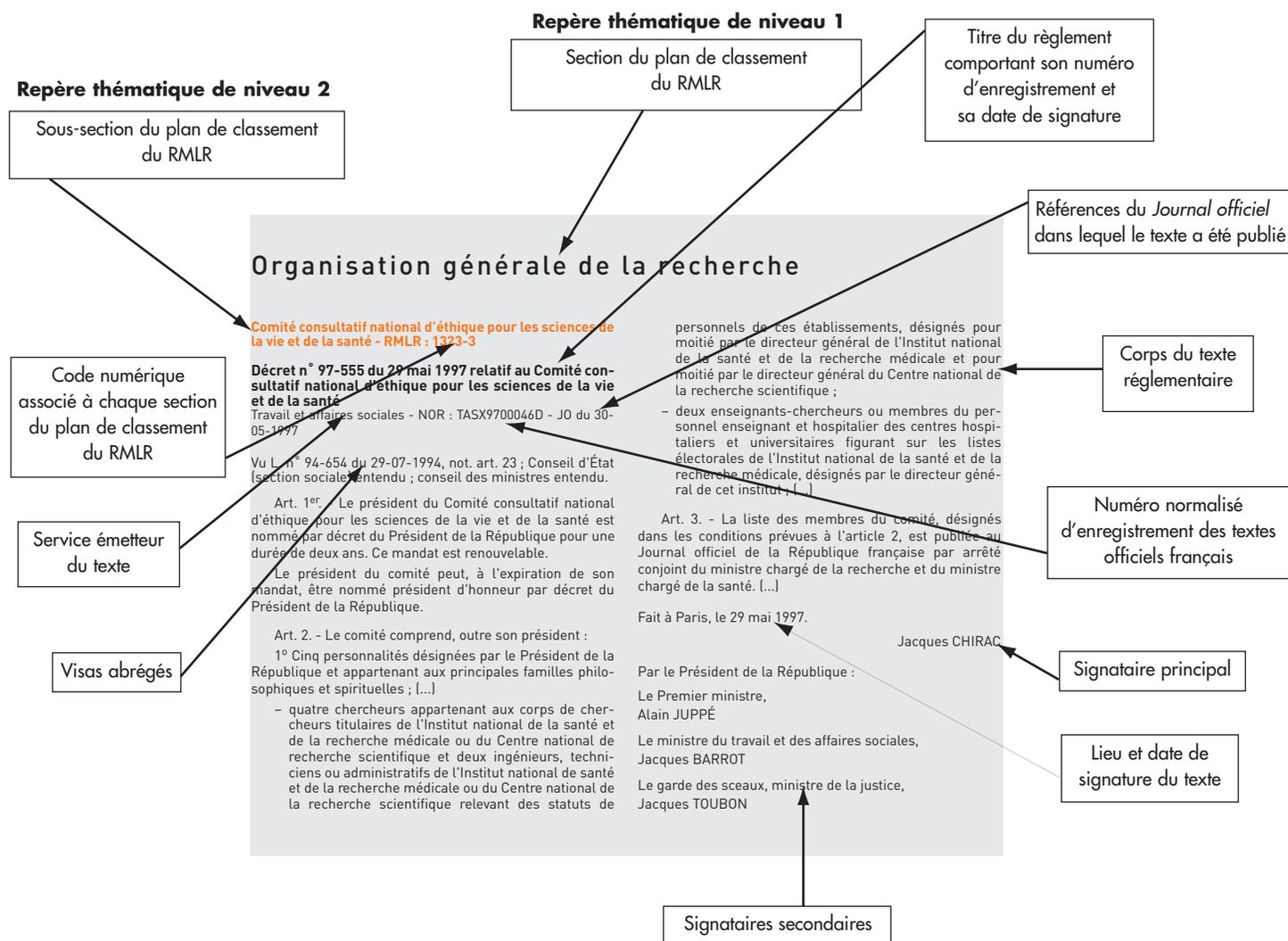
UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

Partenaires : CNRS/Université Pierre et Marie Curie - Paris VI

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Pierre VOGEL, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Notes personnelles

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Stéphanie DELAGUETTE
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

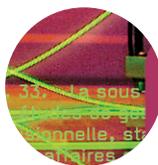
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 65826 - 11-2006

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

